

Dossier

ANNONAY RHONE AGGLO (07)

Zonage d'assainissement des eaux usées de 29 communes

Notice de présentation



Maître d'ouvrage : ANNONAY RHONE AGGLO (07)
Mission : Zonage d'assainissement des eaux usées de 29 communes

Contact : Samuel CREMER
Adresse : Annonay Rhône Agglo
Régie d'eau et d'assainissement
Château de la Lombardière – Bâtiment Annexe
BP8
07430 DAVEZIEUX
Tél. : 04.75.69.32.65

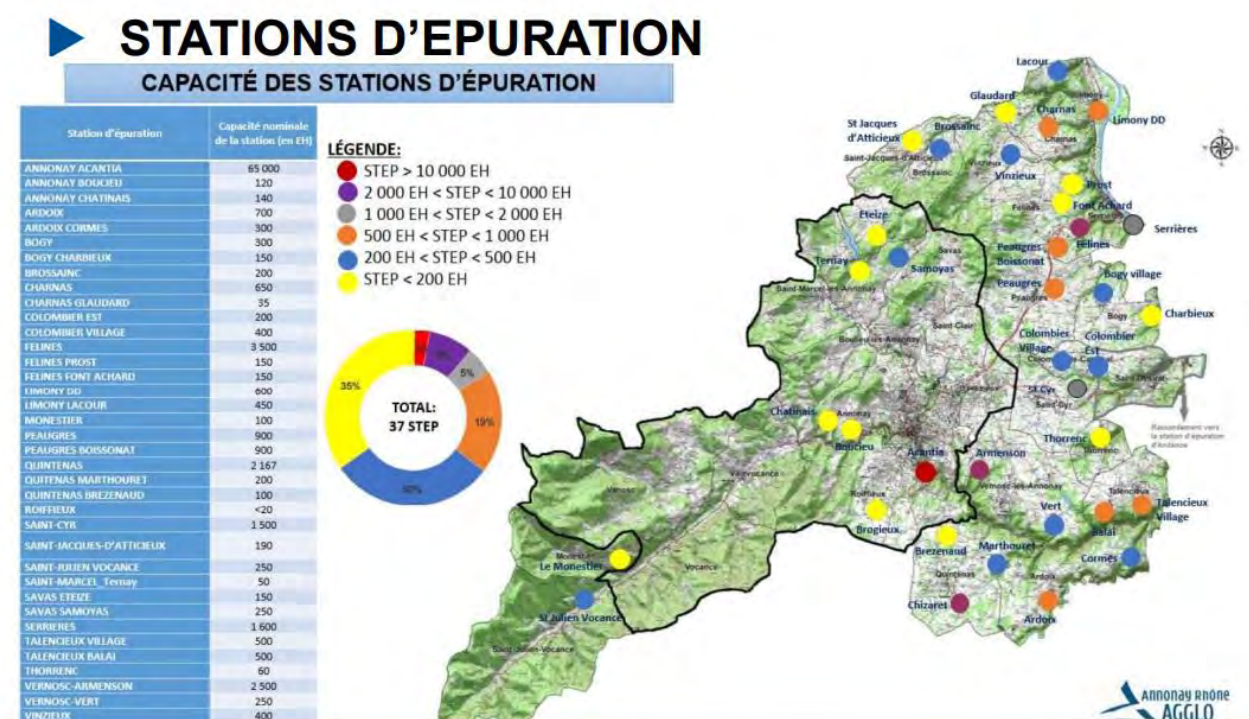
Table des matières

1	PREAMBULE	3
1.1	Présentation de l'Agglomération	3
1.2	Cadre réglementaire	3
1.3	III - ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.....	Erreur ! Signet non défini.
2	COORDONNEES DU DEMANDEUR	6
2.1	Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	6
2.2	Nom de la personne publique responsable	6
2.3	Périmètre concerné.....	6
2.3.1	DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU ZONAGE révision de zonage existant ?	7
2.3.2	Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales, ...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	8
2.4	Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées.....	105
2.4.1	Etes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ?	105
2.4.2	Caractéristiques globales du territoire et des zones susceptibles d'être impactées	105
2.5	Questions relatives aux zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées	112
2.5.1	Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	112
3	ANNEXES	115
3.1	ZNIEFF	116
3.2	Zones NATURA 2000	117
3.3	ZICO.....	118
3.4	Zones humides.....	119
3.5	Localisation des périmètres réglementaires des captages AEP	120
3.6	Données SIG du zonage d'assainissement des eaux usées des 29 communes (Cf. dossier SIG zonage d'assainissement collectif)	121

1 PREAMBULE

1.1 Présentation de l'Agglomération

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération d'Annonay Rhône Agglo est compétente en matière d'assainissement.



1.2 Cadre réglementaire

L'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales dispose que : « Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ; Le dossier soumis à enquête publique doit comporter un projet de délimitation des zones d'assainissement (zones mentionnées aux 1° et 2° de l'article L2224-10 cité ci-dessus) de la commune, faisant apparaître les

agglomérations d'assainissement comprises dans le périmètre du zonage, ainsi qu'une notice justifiant le zonage envisagé (article R2224-9 du CGCT). Cette enquête publique est conduite par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, dans les formes prévues par les articles R. 123-6 à R. 123-23 du code de l'environnement (article R2224-8 du CGCT).

Le Plan de Zonage délimite donc deux types de zones vis-à-vis de l'assainissement des eaux usées, zones pour lesquelles le mode d'assainissement sera différent :

- des zones d'assainissement collectif, sur lesquelles la commune ou son EPCI assure la collecte et l'épuration des eaux usées ; une même commune ou EPCI peut délimiter plusieurs zones d'assainissement collectif (plusieurs unités de traitement) ;
- des zones d'assainissement non collectif, non raccordées au réseau collectif parce que ce raccordement ne se justifie pas pour des raisons techniques et économiques, pour lesquelles la commune doit assurer au moins le contrôle de l'assainissement. Ces zones sont par définition toutes les parcelles en dehors des zones d'assainissement collectif.

Ces dernières correspondent aux parties du territoire de la commune où l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas, soit parce qu'il ne présente pas d'intérêt, soit parce qu'il implique un coût prohibitif et/ou des sujétions techniques trop contraignantes (Article R2224-7 du CGCT : « Peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif »).

Concernant ces immeubles non raccordés au réseau public de collecte (article L2224-8 – III du CGCT), les communes/EPCI assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission de contrôle est effectuée soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant, si nécessaire, une liste des travaux à effectuer.

Les prescriptions techniques applicables aux usées sont réglementées par le règlement de service en vigueur.

1.3 Méthodologie d'élaboration du zonage assainissement

L'élaboration du zonage prend en compte :

- Les parcelles actuellement desservies par un réseau public d'eaux usées. En intégrant les extensions de réseaux réalisées, et les observations recueillies sur le terrain.

Le travail sur le zonage conduit :

- Sur les communes pour lesquelles il existe un zonage d'assainissement : soit à une conservation du zonage existant, soit à des zones en non collectif devenant collectif, soit à des zones en collectif devant non collectif.
- Sur les communes pour lesquelles il n'existe pas de zonage d'assainissement, à la définition d'un zonage d'assainissement collectif.

A cette carte de zonage est associée un tableau par système d'assainissement reprenant ses caractéristiques et la projection sur les travaux connus à ce jour.

2 COORDONNEES DU DEMANDEUR

2.1 Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent

ANNONAY RHONE AGGLO

La Lombardière - BP 8

07430 Davézieux

Tél. : 04 75 67 55 57

Fax : 04 75 67 66 96

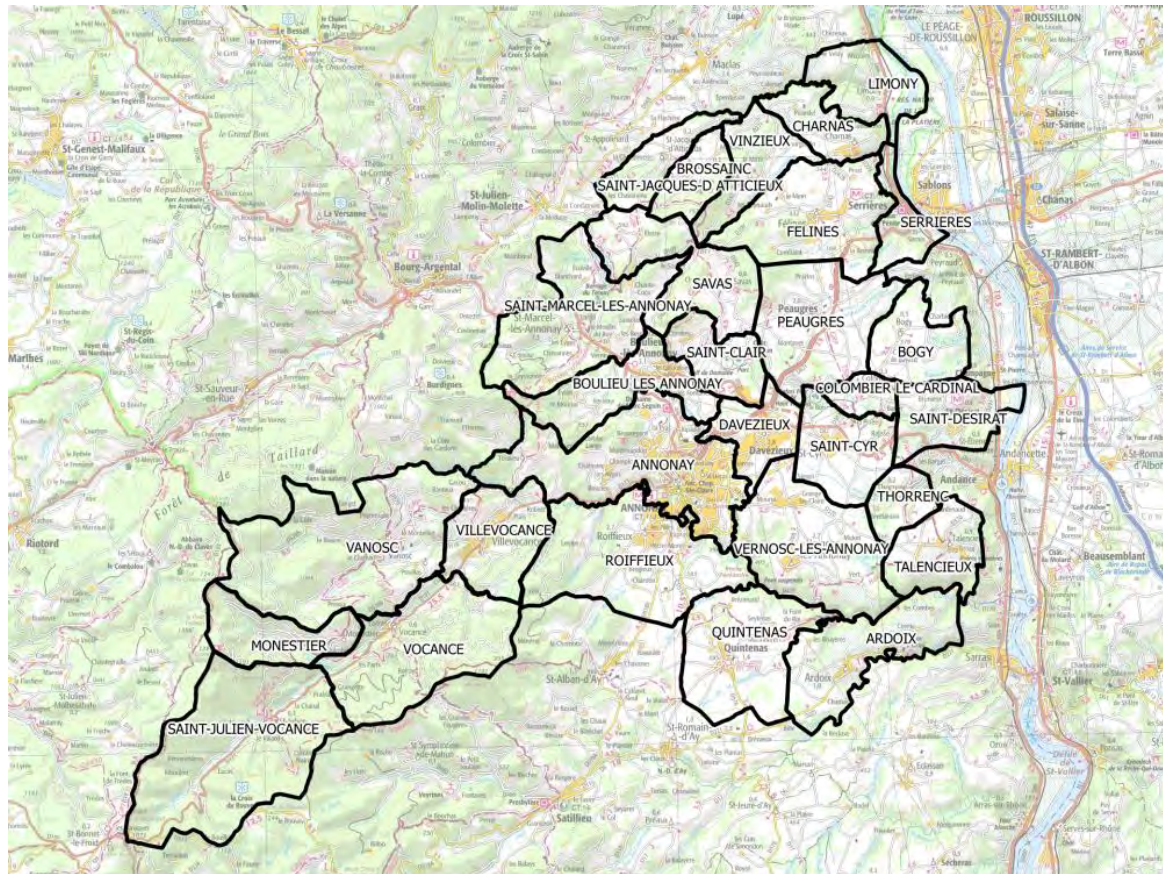
Courriel : accueil@annonayrhoneagglo.fr

2.2 Nom de la personne publique responsable

Monsieur Simon PLENET

Président

2.3 Périmètre concerné



2.3.1 DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU ZONAGE révision de zonage existant ?

		Délibération
Annonay	Modification 2018	2019
Ardoix	Modification 2006	2006
Bogy	Modification 2005	2005
Boulieu-lès-Annonay	-	
Brossainc	Modification 2001	
Charnas	Modification 2009	2010
Colombier Le Cardinal	-	
Davezieux	-	
Félines	-	
Le Monestier	-	
Limony	Modification 2012	
Peaugres	-	
Quintenas	Modification 2007	
Roiffieux	-	
Saint Jacques d'Atticieux	Modification 2000	
Saint Julien Vocance	-	
Saint-Clair	-	
Saint-Cyr	-	
Saint-Désirat	Modification 2014	
Saint-Marcel-lès-Annonay	-	
Savas	-	
Serrières	Modification 2001	
Talencieux	-	
Thorrenc	-	
Vanosc	-	
Vernosc-lès-Annonay	-	
Villevocance	-	
Vinzieux	Modification 1999 (janvier)	1999
Vocance	-	

2.3.2 Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales, ...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?

Des études de schéma directeur d'assainissement des eaux usées ont été réalisées sur les 29 Communes du territoire d'**ANNONAY RHONE AGGLO**. Une nouvelle étude diagnostic va être lancée dans les prochaines années, de manière échelonnée selon les communes. **(Cf. tableau ci-dessous)**.

La collectivité travaille chaque année sur l'élaboration d'un Programme Pluri-annuel d'Investissement car suite au transfert de compétence, la régie d'assainissement sera amenée à modifier les dates prédéfinies dans les schémas directeurs d'assainissement en fonction des priorités retenues sur l'ensemble du territoire.

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la prochaine étude diagnostic
Annonay	2010-2013	A prévoir (2025 ?)
Ardoix	2016	A prévoir (2025 ?)
Bogy	2017-2019	2029
Boulieu-lès-Annonay	2009	A prévoir (2025 ?)
Brossainc	2019-2021	2031
Charnas	2019-2021	2031
Colombier Le Cardinal	2019-2021	2031
Davézieux	2014-2016	A prévoir (2025 ?)
Félines	2013	A prévoir (2025 ?)
Le Monestier	2013	Attente retour DDT
Limony	2012-2017	A prévoir (2029 ?)
Peaugres	2014-2019	2029
Quintenas	2015-2017	A prévoir (2025 ?)
Roiffieux	2014-2016	A prévoir (2025 ?)
Saint Jacques d'Atticieux	2019-2021	2031
Saint Julien Vocance	2017-2019	2029
Saint-Clair	2014-2016	A prévoir (2025 ?)
Saint-Cyr	2014-2016	A prévoir (2025 ?)
Saint-Désirat	2015	A prévoir (2025 ?)
Saint-Marcel-lès-Annonay	2014-2016	A prévoir (2025 ?)
Savas	2014-2016	A prévoir (2025 ?)
Serrières	2019	A prévoir (2029 ?)
Talencieux	2017-2019	2029
Thorrenc	2017-2019	2029
Vanosc	2017-2019	A prévoir (2025 ?)
Vernosc-lès-Annonay	2014-2016	A prévoir (2025 ?)
Villevocance	2017-2019	A prévoir (2025 ?)
Vinzieux	2019-2021	2031
Vocance	2017-2019	A prévoir (2025 ?)

2.3.2.1 Etat des lieux des systèmes d'assainissement des eaux usées

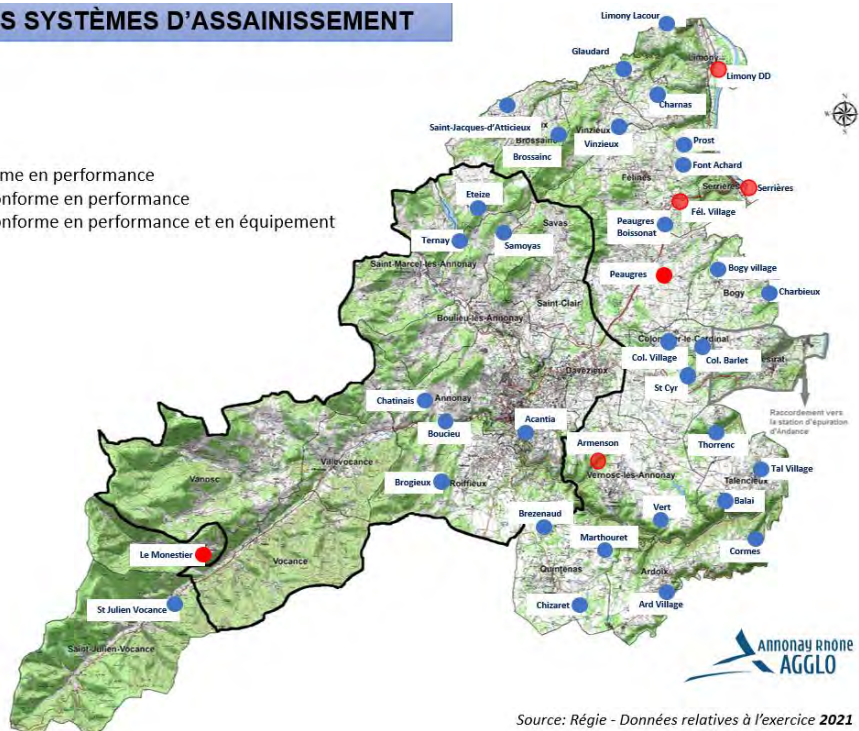
Les tableaux suivants permettent de synthétiser les informations relatives aux systèmes d'assainissement distincts de la collectivité.

Avant de faire l'état des lieux des systèmes de traitements des eaux usées, il est important de notifier le fait que la régie d'assainissement applique le principe du « zéro extension » concernant les réseaux. En effet, seulement les parcelles déjà desservies par le réseau public d'assainissement pourront en bénéficier et seront retranscrites dans le zonage d'assainissement collectif. Néanmoins, la régie d'assainissement se réserve le droit d'étudier au cas par cas de potentielles demandes futures d'extensions de réseau.

BILAN SUR LA CONFORMITÉ DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

LÉGENDE:

- Système d'assainissement conforme en performance
- Système d'assainissement non conforme en performance
- Système d'assainissement non conforme en performance et en équipement



Source: Régie - Données relatives à l'exercice 2021

STATION	ANNONAY ACANTIA		
	Communes	Renseignements généraux	
		Annonay (hors Boucieu et Chatinais), Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Roiffieux (hors Brogieux), Saint-Clair, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas (hors Samoyas et Eteize), Vanosc, Villevocrance, Vocance	
	Mise en place	1994	
	Régime administratif	Autorisation	
	Type et traitement en place	Boues activées en aération prolongée	
	Capacités nominales	65 000 EH - 3900 kg DBO5/j - 9750 m³/j	
	Milieu récepteur	LA CANCE	
		Conformité / Performance	
	Conformité réglementaire	Conforme (Vigilance sur le traitement du phosphore) (Données 2021)	
	Projets	Travaux sur le pont canal en entrée de STEP	

Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	Annonay	2010-2013
		Boulieu-lès-Annonay	2009
		Davézieux	2014-2016
		Roiffieux	2014-2016
		Saint-Clair	2014-2016
		Saint-Marcel-lès-Annonay	2014-2016
		Savas	2014-2016
		Vanosc	2017-2019
		Villevocrance	2017-2019
		Vocance	2017-2019

		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refolement en ml	
	Type de réseau	Annonay	105 146	75 494	28 896	756
		Boulieu-lès-Annonay	21 038	18 423	2 615	
		Davézieux	38 825	28 713	9 332	780
		Roiffieux	42 785	35 081	5 249	2 455
		Saint-Clair	21 000	21 000		
		Saint-Marcel-lès-Annonay	23 007	22 377		630
		Savas	11 360	11 340	20	
		Vanosc	10 808	10 808		
		Villevocance	23 421	19 608	38	3 775
		Vocance	11 009	11 009		
		TOTAL	308 399	253 853	46 150	8 396
	Déversoir d'Orage	Annonay	95			
		Boulieu-lès-Annonay	8			
		Davézieux	7			
		Roiffieux	19			
		Saint-Clair	4			
		Saint-Marcel-lès-Annonay	0			
		Savas	0			
		Vanosc	0			
		Villevocance	5			
		Vocance	4			
		TOTAL	142			
		Annonay	2			

	Poste de Refoulement	Boulieu-lès-Annonay	0	
		Davézieux	1	
		Roiffieux	4	
		Saint-Clair	0	
		Saint-Marcel-lès-Annonay	1	
		Savas	0	
		Vanosc	0	
		Villevocance	1	
		Vocance	0	
		TOTAL	9	

		Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Annonay	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 4834 m³/j, avec 3073 m³/j d'eaux usées (soit 20484 EH) et 1761 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux d'ECP de l'ordre de 36%. La part d'apport des d'eaux usées et des eaux claires parasites de temps sec en provenance d'ANNONAY a été estimé (avec réserve) a respectivement 1403 m³/j et 448 m³/j. Résultat du bilan pollution par temps sec réalisé en entrée de la STEP du 6 au 7 octobre 2010 : •Le volume journalier de temps sec drainé par le réseau d'assainissement était de 5321 m³, ce qui correspond à 35 470 EH et 54.5 % de la charge volumique nominale de la station. •la charge organique a été estimé à 23 060 EH pour une station de 65 000 EH.	La surface active à l'entrée de la STEP a été estimé de l'ordre de 32.3 ha, dont 35.55 ha écrêtés par les Déversoirs d'orage. Plus de 60 % des surfaces actives sont écrêtées par le fonctionnement des déversoirs d'orage. La part d'ANNONAY a été estimé à 76,95 ha.	Pour évaluer l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel, des mesures ont été effectuées en période d'étiage, le 11 Août 2010, sur la rivière CANCE et sur la rivière DEUME. D'après les résultats obtenus : •88% du débit mesuré en amont du rejet de la station et des charges organiques sont apportés par la Deûme. •Après rejets de la station, le débit et les charges polluante sur les paramètres DBO5, DCO, MES, NH4+, NTK augmentent de l'ordre de 20%. •Les concentrations sur les paramètres azotés et phosphorés augmentent plus fortement. Les charges sont multipliées par 4 à 7 en aval du rejet par rapport à la concentration amont. •Les rejets de la station d'épuration déclassent de deux classes la qualité de la Cance en période d'étiage sur les paramètres NO2, Pt et PO4.
	Boulieu-lès-Annonay (2009)	Par temps sec, le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 865 m³/j, avec 150 m³/j d'eaux usées et 715 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux d'ECP de l'ordre de 83 %. Les bilans 24 h par temps sec du 08 au 09 décembre 2008 ont estimé a charge polluante l'ordre de 1 485 EH.	Par temps de pluie, la surface active a été estimé de l'ordre de 1.87 ha.	Rejet au milieu naturel : certains déversoirs ont fonctionné en temps sec en nappe haute. Plusieurs déversoirs ont fonctionné pour des petites pluies.
	Davézieux	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 296 m³/j, avec 182 m³/j d'eaux usées et 114 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 39 % (étude avec Annonay).	La surface active est de l'ordre de 13 169m²	Certains déversoirs ont fonctionné en temps sec en nappe haute. Plusieurs déversoirs ont fonctionné pour des petites pluies.
	Roiffieux	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 2 745 m³/j, avec 586 m³/j d'eaux usées (soit 3 906 EH) et 2 159 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 79 %.	Non évaluée	
	Saint-Clair	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 860 m³/j, avec 280 m³/j d'eaux usées (soit 1 866 EH) et 580 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 67 %.	Non évaluée	

Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Saint-Marcel-lès-Annonay	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 896 m3/j, avec 364 m3/j d'eaux usées (soit 2 426 EH) et 532 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 59 %.	Non évaluée	
	Savas (hors Samoyas et Eteize)	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 911 m3/j, avec 183 m3/j d'eaux usées (soit 1 220 EH) et 728 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 80 %.	Non évaluée	
	Vanosc	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 195 m3/j, avec 49 m3/j d'eaux usées (soit 406 EH) et 146 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un pourcentage de l'ordre de 75%. Lors du bilan 24 heures par temps sec, la charge polluante en DBO5 a été estimé de l'ordre de 1058 EH.	La surface active est de l'ordre de 11 358 m²	
	Villevoconance	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 487 m3/j, avec 136 m3/j d'eaux usées (soit 1280 EH) et 351 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec soit un pourcentage de l'ordre de 72%	La surface active de l'ordre de 51 477m²	
	Vocance	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 110 m3/j, avec 41m3/j d'eaux usées (soit 340 EH) et 69 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec soit un pourcentage de l'ordre de 63 %	La surface active est de l'ordre de 12 456 m²	

Préconisations	Annonay	Le programme de travaux proposé avait pour objectif : -L'élimination d'environ 93.6 m³/j d'eaux claires parasites par temps sec -L'élimination d'environ 14.8 ha de surface active -Amélioration structurelle des réseaux -Suppression des rejets directs •Bassin versant Nord : Le coût total a été estimé de l'ordre de 582 750 €HT •Deûme Rive Gauche et Centre-Ville : Le coût total a été estimé de l'ordre de 1 090 600 €HT •Annonay Ouest Cance : Le coût total a été estimé de l'ordre de 2 313 100 €HT •Annonay Sud Est : Le coût total a été estimé de l'ordre de 339 600 €HT •Annonay Aygas : Le coût total a été estimé de l'ordre de 9 700 €HT •Annonay collecteur d'amenée : Le coût total a été estimé de l'ordre de 91 500 €HT •La mise en place de l'autosurveillance : -Ouvrages entre 2 000EH et 10 000EH avec un cout de travau estimé à 50 000 €HT -Ouvrages situés sur un collecteur transitant une pollution supérieure à 10 000 EH avec un cout de travaux estimé à 76 000 €HT
	Boulieu-lès-Annonay	Il a été préconisé : •L'élimination d'environ 169 m³/j d'eaux claires de temps sec pour un coût estimatif de l'ordre de 130 000 €HT en investissement public et de l'ordre de 35 000 €HT en investissement privé (allée de Mars Lotissement les Charmilles) •Mises en séparatifs de branches unitaires pour environ 941 000 €HT •Déconnexion des apports pluviaux d'ordre public, pour un coût 112 000 €HT •L'élimination d'environ 940 m² de surface active pour un coût estimatif de l'ordre de 15 000 €HT chez les particuliers (investissement privé) •Elimination des rejets de temps sec au milieu naturel par l'aménagement d'un D.O pour un coût estimé de l'ordre de 1000 €HT •Elimination des rejets de temps de pluie par la suppression de 6 D.O par les travaux de mise en séparatif.
	Davézieux	Il a été préconisé : • l'élimination d'environ 1 390 m³/j d'eaux claires de temps sec pour un montant de travaux de l'ordre de 3 400 000 €HT • l'élimination d'environ 99800 m² de S.A pour un montant de travaux de l'ordre de 4 270 000 €HT. Les travaux préconisés en centre-ville ont été réalisés. • l'amélioration du fonctionnement du poste de refoulement, avec la construction d'un nouveau bassin de rétention de 750 m³ et le réaménagement du déversoir.
	Roiffieux	Il a été préconisé : • l'élimination d'environ 2820 m³/j d'eaux claires temps sec pour un montant de travaux de l'ordre de 1 200 000 €HT • l'élimination d'environ 35 400 m² de S.A pour un montant de travaux de l'ordre de 3 527 000 €HT. • l'mélioration du fonctionnement de 3 postes de refoulement, et le réaménagement de 4 déversoirs d'orage. • Elimination des rejets au milieu naturel
	Saint-Clair	Il a été préconisé l'élimination d'environ 246 m³/j d'eaux claires par temps sec pour un montant de travaux de l'ordre de 52 000 €HT
	Saint-Marcel-lès-Annonay	Il a été préconisé l'élimination d'environ 96 m³/j d'eaux claires de temps sec pour un montant de travaux de l'ordre de 58 500 €HT
	Savas (hors Samoyas et Eteize)	Il a été préconisé l'élimination d'environ 651 m³/j d'eaux claires de temps sec pour un montant de travaux de l'ordre de 1 900 000 €HT
	Vanosc	Il a été préconisé :
	Villevocance	• la mise en conformité réglementaire des déversoirs d'orage (DO) et des trop pleins (TP) du poste de refoulement (PR). • la suppression des apports d'eaux claires parasites de temps sec avec environ 700 m³/j pour un montant de l'ordre de 1 000 000 €HT
	Vocance	• Elimination des rejets d'eaux usées au milieu naturel

Projet d'urbanisme	Annonay	1382 logements
	Boulieu-lès-Annonay	193 logements
	Davézieux	272 logements
	Roiffieux	244 logements
	Saint-Clair	88 logements
	Saint-Marcel-lès-Annonay (hors Ternay)	117 logements
	Savas (hors Samoyas et Eteize et Samoyas)	53 logements
	Vanosc	55 logements
	Villevoconce	109 logements
	Vocance	35 logements
		Selon le projet PLUiH, il est envisagé 2548 logements, soit environ 3553 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 11 681 (Environ 25 066 habitants) • la charge organique moyenne était de 22 464 EH et maximale de 81 340 EH pour une capacité nominale de 65 000 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 42 536 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 57 487 EH et maximale de 295 267 EH pour une capacité nominale de 65 000 EH, soit une capacité résiduelle hydraulique de 7 513 EH. Toutefois, la réalisation du programme de travaux préconisé pour l'élimination des eaux claires parasites permettra au système d'assainissement d'ACANTIA de collecter et de traiter les effluents supplémentaires générés par les zones urbanisables. Une vigilance accrue sur le traitement du phosphore est en place.	

Conclusion :

Les résultats et les rendements globaux de 2021 sur le système de traitement sont tous satisfaisants et globalement conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, si l'on excepte quelques mesures sur le phosphore et les dépassements expliqués par quelques faits marquants (température, pluviométrie...). Une vigilance sur le phosphore a été demandée à l'exploitant de la station d'épuration.

Sur l'année 2021, des travaux de réhabilitations de réseaux séparatifs ont été réalisés sur les communes de Davézieux, Roiffieux, Villevocance, et Vocance, conformément aux priorités issues du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). La réalisation de nouveaux réseaux séparatifs a également eu lieu sur les communes de Roiffieux, Vanosc, Villevocance, et Vocance. Les travaux précités sont classés majoritairement en priorité 1 et 2 dans le programme de travaux des schémas directeurs d'assainissements.

De nombreux travaux ont débuté sur l'année 2022 (études de faisabilités) et seront en grande partie réalisés en 2023. Il est question notamment du pont-canal de la station d'épuration, de travaux de mise en séparatif sur plusieurs quartiers d'Annonay et de Davézieux, ainsi que d'une extension de réseau à Vanosc dans le but de supprimer des rejets directs au milieu naturel. Les travaux de Vanosc devraient d'ailleurs être finalisés durant le premier semestre 2023.

L'ensemble des travaux réalisés au fil des années a pour objectif de réduire les quantités d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement et d'améliorer la performance des systèmes de traitement des eaux usées.

STATION	ANNONAY BOUCIEU				
	Commune	Renseignements généraux			
		ANNONAY			
	Mise en place	2013			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtres Plantés de Roseaux			
	Capacités nominales	120 EH - 7,2 kg DBO5/j - 23 m³/j			
	Milieu récepteur	En tête d'une Combe rejoignant la Cance à 400 m en aval			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2010-2013			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	925	0	925	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 11 m3/j, avec 9 m3/j d'eaux usées et 1m3/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux d'ECP de l'ordre de 9 %.	La surface active a été estimée de l'ordre de 0.96 ha	
Préconisations	Le passage caméra concerne le tronçon à l'aval du déversoir d'orage situé à l'exutoire du réseau de collecte. Cette investigation n'a pas constaté de défauts d'étanchéité et de structure significatifs sur le collecteur en place. Aucune action corrective n'a donc été proposée.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 18 (Environ 35 habitants) • la charge organique moyenne était de 5 EH pour une capacité nominale de 120 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 115 EH, • la charge hydraulique moyenne était de l'ordre 27 EH pour une capacité nominale de 120 EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est de l'ordre de 93 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020, une réparation du flotteur de la chasse du deuxième étage a été effectuée. En 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Hormis les travaux d'entretien, aucuns travaux spécifiques ne sont prévus.

STATION	ANNONAY CHATINAIS				
	Commune	Renseignements généraux			
		ANNONAY			
	Mise en place	2013			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtres Plantés de Roseaux			
	Capacités nominales	140 EH - 8,4 kg DBO5/j - 21 m³/j			
	Milieu récepteur	Ruisseau de Aygas (affleunt Rive gauche de la Cance)			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
Projets					
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2010-2013			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	910	100	760	50
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	1			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 2.7 m3/j, avec 2 m3/j d'eaux usées et 0.7 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux d'ECP de l'ordre de 26%.	La surface active a été estimée de l'ordre de 0.15 ha.	
Préconisations	Le programme de travaux proposé avait pour objectif : • L'élimination d'eaux claires parasites (non quantifié) • L'amélioration structurelle des réseaux Le coût total de ces travaux a été estimé à environ 108 300 €HT classés en priorité 1.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUIH, il est envisagé des zones à urbaniser entre le bourg et le secteur chatinais.		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 18 (Environ 35 habitants) • la charge organique moyenne était de 4 EH pour une capacité nominale de 140 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 136 EH, • la charge hydraulique moyenne était de l'ordre de 47 EH pour une capacité nominal de 140 EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est donc de 93 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Hormis les travaux d'entretien, aucuns travaux spécifiques ne sont prévus.

STATION	ARDOIX - VILLAGE				
	Commune	Renseignements généraux			
		ARDOIX			
	Mise en place	2001			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres Plantés de Roseaux			
	Capacités nominales	800 EH - 48 kg DBO5/j - 135m³/j			
	Milieu récepteur	l'Ay.			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets	Surcharge hydraulique => Projet de nouvelle STEP sur 2023			
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2016			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	14 623	11 510	1 802	1 311
	Déversoir d'Orage	2			
	Poste de Refoulement	3			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 208,79 m ³ /j, la charge hydraulique traitée est équivalente à 199% de la capacité de la station. Avec une estimation de 98 m ³ /j d'eaux claires parasites, celle-ci représente environ 47% de la charge hydraulique reçue.	La surface active est de l'ordre de 40 000 m ² . Les apports d'eaux claires existent en temps sec et en temps de pluie.	Fonctionnement du déversoir d'orage en temps sec.
Préconisations	Il a été préconisé • l'élimination d'environ 80 m³/j d'eaux claires de temps sec pour un montant de travaux de l'ordre de 36 270 €HT • l'élimination de la S.A par des travaux de mise en séparatif • Un renouvellement de la STEP		
Projet d'urbanisme	Le projet PLUiH prévoit 95 logements entre le bourg et le secteur Cormes, soit environ 133 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés Ardoix Village était de 461 (Environ 1 245 habitants) • la charge organique moyenne était de 1225 EH pour une capacité nominale de 800 EH. La capacité résiduelle organique est considérée comme nulle à ce jour. • la charge hydraulique était en moyenne de 1390 EH pour une capacité nominale de 800 EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est considérée comme nulle à ce jour. Une réunion regroupant la police de l'eau, le SATESE, les élus, le Syndicat Mixte Ay Ozon et le bureau d'étude NALDEO a eu lieu le 4 avril 2016 au sujet de la station d'épuration du bourg. Il a été validé de procéder au démantèlement complet de la station puis à la création d'une nouvelle installation. Suite au transfert de compétence au 1er janvier 2019, Annonay Agglo a réalisé une étude de faisabilité en 2018 et un marché de maîtrise d'œuvre notifié en 2019.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale hydraulique et organique de la station est atteinte, mais que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

La station présente un colmatage du premier étage. Fin 2018, la DDT et le SATESE ont été conviés à une réunion de présentation concernant le projet de renouvellement de la station. Fin 2019, un marché de maîtrise d'œuvre pour étudier le renouvellement de la station et définir la solution à retenir a été lancé et c'est l'entreprise IRH qui a été retenue.

Suite à la campagne de mesure, une réunion de présentation de l'AVP a eu lieu le 21 octobre 2020 en présence de l'Agence de l'Eau et de la Police de l'Eau.

L'arrêté préfectoral pour la construction de la nouvelle station d'épuration a été envoyé par la DDT le 14 janvier 2022 suite à l'acceptation du dossier Loi sur l'Eau. Le marché de travaux (construction d'une nouvelle station et démantèlement de l'ancienne) a été notifié le 13 octobre 2022 à l'entreprise S.A.S SYNTEA et à l'entreprise MOUTOT GENIE-CIVIL. Le délai d'exécution est d'environ 9 mois.

Les travaux d'exécution débuteront au 1^{er} semestre 2023, la date exacte sera transmise à la Police de l'Eau.

D'autre part, il est également prévu de mettre en place la télégestion sur les postes de relevages (PR) de Thoué et des Turcs en 2023. La télésurveillance permet de pouvoir intervenir rapidement en cas de problème et donc de limiter le rejet au milieu naturel, notamment par temps sec. Le PR le Mas va aussi être restauré.

STATION	ARDOIX - SECTEUR CORMES				
	Commune	Renseignements généraux			
		Ardoix			
	Mise en place	2013			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres Plantés de Roseaux			
	Capacités nominales	300 EH - 18 kg DBO5/j - 45 m³/j			
	Milieu récepteur	le sous-sol (infiltration dans le sol)			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
Projets					
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2016			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	4 434	3 700	0	734
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	2	Télésurveillance		

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 26,8 m3/j, avec 21,3 m3/j d'eaux usées et 5,5 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 21 %.	La surface active était de l'ordre de 500 m². Il y a un apports d'eaux claires de temps sec et temps de pluie depuis la commune de St Romain d'Ay.	
Préconisations			
Projet d'urbanisme	Le projet PLUiH prévoit 95 logements entre le bourg et le secteur Cormes, soit environ 133 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés Ardoix Cormes était de l'ordre de 64 (Environ 173 habitants) • la charge organique moyenne était de 139 EH pour une capacité nominale de 300 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 161 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 155 EH pour une capacité nominale de 300 EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est donc de l'ordre de 145 EH. L'élimination des eaux claires parasites de temps sec et de temps de pluie est indispensable et permettra de limiter les volumes arrivant en entrée de station.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Les postes de relevages de Bruas et de Beauvoir vont subir des travaux de maintenance avec l'installation, ou le remplacement, de pièces importantes à leur amélioration et leur bon fonctionnement.

STATION	BOGY - VILLAGE				
	Commune	Renseignements généraux			
		BOGY			
	Mise en place	2006			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres Plantés de Roseaux			
	Capacités nominales	300 EH - 18 kg DBO5/j - 45 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau du Bras, affluent rive droite du ruisseau de Crémieux			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2017-2019			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	4 353	3 818	196	339
	Déversoir d'Orage	4			
	Poste de Refoulement	2			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2020 : Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 37,18 m3/j, avec 20 m3/j d'eaux claires parasites, soit une part d'ECP d'environ 53% de la charge hydraulique.	La surface active de l'ordre de 2500 m². L'apport d'eaux claires parasites de temps de pluie est sous estimée en raison de déversements au niveau de certains D.O. non suivis pendant la campagne de mesures .	Certains D.O déversaient pour des petites pluies.
Préconisations	Il a été préconisé : • Réduire l'apport d'eaux claires parasites et sécuriser le réseau • Réduire la pollution sur le milieu naturel • Réduire l'apport d'eaux claires météoriques • Traiter les eaux usées du hameau de Bayard • Agrandissement de la STEP • Remplacement de la STEP, avec dimensionnement pour 540 EH environ • Améliorer le fonctionnement et l'exploitation du réseau Soit un montant de travaux total de l'ordre de 320 000 à 1 080 000 € HT (suivant les scénarios présentés), et l'élimination de 750 m² de surface active et de 7.2 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec.		
Projet d'urbanisme	Le projet PLUiH prévoit 26 logements sur ce secteur, soit environ 36 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés BOGY était de l'ordre de 148 (Environ 373 habitants) • la charge organique moyenne était de 248 EH pour une capacité nominale de 300 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 52 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 113 EH pour une capacité nominale de 300 EH . La capacité résiduelle en terme hydraulique est donc de l'ordre de 187 EH. L'élimination des eaux claires parasites de temps sec et de temps de pluie est indispensable et permettra de limiter les volumes arrivant à la station.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel. Cependant, une difficulté d'infiltration des eaux sur le premier étage est constatée depuis le curage réalisé en 2016.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2021 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. La station d'épuration, ainsi que les postes de relevages de Body et du Lac, ont également subi des travaux de maintenance sur la même période.

Concernant l'avancement des fiches actions fixées par le schéma directeur d'assainissement, vingt-deux contrôles de branchement ont été réalisés. Les travaux de mises en conformités ont pu être contrôlés, pour la majeure partie, au cours de l'année 2022.

De par la réalisation des contrôles de branchement mentionnés ci-dessus, on peut voir que la réalisation de travaux sur les installations de la collectivité n'est pas le seul outil mise en place pour améliorer la qualité de traitement des systèmes d'assainissements.

STATION	BOGY - CHARBIEUX				
	Commune	Renseignements généraux			
		BOGY			
	Mise en place	2012			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres Plantés de Roseaux			
	Capacités nominales	150 EH - 9 kg DBO5/j - 22 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau du Pegoul			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
Projets					
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2017-2019			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	1 167	149	1 018	0
	Déversoir d'Orage	1			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	La charge hydraulique traitée est équivalente à 22% de la capacité de la station. Le débit total moyen en 2020 est de 4,92 m³/j avec une part d'eaux claires parasites défini à 1,08 m³/j. Les eaux claires parasites sont estimées donc à environ 22% de la charge hydraulique reçue.		
Préconisations			
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUIH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés BOGY CHARBIEUX était de l'ordre de 33 (Environ 83 habitants) • la charge organique moyenne était de 20 EH pour une capacité nominale de 150 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 130 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 33 EH pour une capacité nominale de 150 EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est donc de l'ordre de 117 EH. Une surveillance plus poussée est à réaliser sur le plan organique suite à des déversements de produits laitiers et/ou viticoles.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Hormis les travaux d'entretien, aucuns travaux spécifiques ne sont prévus.

STATION	BROSSAINC				
	Commune	Renseignements généraux			
		BROSSAINC			
	Mise en place	2004			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres Plantés de Roseaux			
	Capacités nominales	200 EH - 12 kg DBO5/j - 30 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau de l'Ange, affluent du ruisseau de l'Eyga			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
Projets					
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2019-2021			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	3 375	3 375	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	La charge hydraulique traitée est équivalente à 59% de la capacité de la station, avec un débit total moyen en 2021 de 17,84 m³/j.		
Préconisations	Il a été préconisé en 2021 : Priorité 1 : • Réhabilitation des réseaux existants, notamment sur la RD271, pour un montant estimé à 32 100€ HT Priorité 2 : • Mise en conformité des habitations • Pour le hameau de mantelin : -scénario 1 : Réseau de collecte (à la charge de la commune) : 498 000€ HT -Assainissement non collectif regroupé (à la charge des particuliers), montant estimé : 671 000€ HT Priorité 3 : • Renouvellement et maitien du patrimoine en bon état pour une montant estimé de 24 000€ HT		
Projet d'urbanisme	Le projet PLUiH prévoit 14 logements sur ce secteur, soit environ 20 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 108 (Environ 285 habitants) • la charge organique moyenne était de 73 EH pour une capacité nominale de 200 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 127 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 119 EH pour une capacité nominale de 200 EH . La capacité résiduelle en terme hydraulique est donc de l'ordre de 81 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel. Cependant, une difficulté d'infiltration des eaux sur le premier étage est constatée depuis le curage réalisé en février 2021. Concernant les travaux de fonctionnement, en 2021 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Hormis les travaux d'entretien et de maintenance, une mise en charge du deuxième étage a été réalisé en 2022 pour éliminer les plantes adventices. La réalisation de travaux en lien avec les priorités fixées par le schéma directeur d'assainissement va débiter sur la période 2023/2024.

STATION	CHARNAS - VILLAGE				
	Commune	Renseignements généraux			
		CHARNAS			
	Mise en place	2001			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Lits bactériens			
	Capacités nominales	650 EH - 39 kg DBO5/j - 97 m³/j			
	Milieu récepteur	le ravin du Pré du Nay, affluent du ruisseau le Mauron			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
Réseaux d'assainissement	Projets	Surcharge hydraulique => AVP réalisée en 2022			
	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2019-2021			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	15 465	10 552	1 271	3 642
	Déversoir d'Orage	4			
	Poste de Refoulement	6			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2009 : L'analyse des débits sur la période de temps sec a montré que l'antenne du bourg drainait 47 % d'eaux claires parasites permanentes. L'antenne Nord drainait quant à elle près de 65 % d'eaux claires parasites permanentes. Sur le plan global, en 2021, la charge hydraulique traitée est équivalente à 117% de la capacité de la station. Le débit total moyen est de 114 m³/j.	L'analyse des débits par temps de pluie a permis de définir les surfaces actives raccordées au réseau. La surface active évaluée pour l'antenne du Bourg est de 0.9 ha, celle pour l'antenne Nord est de 0.24 ha.	Deux déversoirs d'orage délestaient par temps sec vers le milieu naturel : DO1 et DO3.
Préconisations	Il a été préconisé en 2021 : • Priorité 1 : Réhabilitation des réseaux existants, déconnexion des eaux pluviales, aménagements des déversoirs d'orages : Montant estimé à 345 700€ HT • Priorité 2 : Amélioration des conditions de collecte pour 134 800€ HT • Priorité 3 : Entretien des installations en bon état, mise en séparatif, déplacements des canalisations sous domaine privé, raccordement au PR Font Bois sur le réseau de Vinzieux : Montant estimé à 1 592 000€ HT		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 53 logements, soit environ 74 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 393 (Environ 1 038 habitants) • la charge organique moyenne était de 386 EH pour une capacité nominale de 650 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 264 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 761 EH pour une capacité nominale de 650 EH, soit une capacité résiduelle hydraulique nulle.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la charge hydraulique atteint la capacité nominale de la station, mais que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

La réalisation des travaux définis dans le schéma directeur d'assainissement prend du temps à se mettre en place du fait de la fin récente de celui-ci.

Cependant, de nombreux travaux d'entretien de la station d'épuration vieillissante ont été réalisés, ainsi que la mise en place de la télégestion.

Les travaux classés en priorité 1 du schéma directeur d'assainissement ont débutés au dernier trimestre 2022, et vont se poursuivre sur l'année 2023. Des contrôles ont également été réalisés sur les caves viticoles du secteur afin de vérifier leurs rejets. L'année 2023 sera une année charnière concernant l'entretien et la mise en place de la télégestion sur les postes de relevages du secteur.

Concernant la station d'épuration (STEP), une étude d'avant-projet relative à son renouvellement a été réalisée en 2022. Aucune date concernant le renouvellement de la STEP n'a encore été actée.

STATION	CHARNAS - GLAUDARD				
	Commune	Renseignements généraux			
		CHARNAS			
	Mise en place	2012			
	Régime administratif				
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	35 EH - 2,1 kg DBO5/j - 5 m³/j			
	Milieu récepteur	Le limony			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2019-2021			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	925	925	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2021, la charge hydraulique traitée est équivalente à 12% de la capacité de la station. Le débit total moyen en 2020 était de 0,62 m³/j. La part d'eaux claires parasites n'a pas pu être définis du fait du faible débit sur la station.		
Préconisations	Une nécessité de laisser de l'espace au roseaux pour optimiser leurs croissance, et donc le rendement épuratoire de la STEP.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 5 (Environ 13 habitants) • la charge organique moyenne était de 3 EH pour une capacité nominale de 35 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 32 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 4 EH pour une capacité nominale de 35 EH, soit une capacité résiduelle hydraulique de 31 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Le remplacement de certaines pièces d'usures, comme le flotteur n°1 par exemple, a été réalisé dans le cadre des opérations de maintenance de la station d'épuration.

STATION	COLOMBIER - VILLAGE				
	Commune	Renseignements généraux			
		COLOMBIER-LE-CARDINAL			
	Mise en place	2008			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Disques biologiques			
	Capacités nominales	400 EH - 24 kg DBO5/j - 60 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau des Grilles, affluent de L'Ecoutay			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets	Vigilance sur le respect des normes par la DDT => AVP réalisée en 2022			
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2019-2021			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	4 606	4 606	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	La charge hydraulique traitée est équivalente à 34% de la capacité de la station. Le débit total moyen en 2021 est de 20,6 m³/j.		
Préconisations	Il a été préconisé en 2021 : Priorité 1 : Amélioration du traitement et du respect de la réglementation - scénario 1 : Réhabilitation de la station de traitement : 50 000€ HT - scénario 2 : Création d'un deuxième étage de filtres plantés de roseaux en aval de la station actuelle : 316 500€ HT - scénario 3 : Mise en place d'une nouvelle station de type filière filtres plantés de roseaux : 844 000€ HT - scénario 4 : Raccordements des effluents de la commune sur la STEP de Saint-Cyr : Entre 500 000 et 617 000€ HT Priorité 2 : Renouvellement et maintien du patrimoine en bon état : 41 000€ HT		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 17 logements sur le secteur Colombier Village et Colombier Est, soit environ 24 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : - le nombre d'abonnés était de l'ordre de 102 (Environ 262 habitants) - la charge organique moyenne était de 88 EH pour une capacité nominale de 400 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 312 EH, - la charge hydraulique était en moyenne de 137 EH pour une capacité nominale de 400 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 263 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte, mais que la qualité du rejet n'est pas conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel pour certains paramètres (Les matières en suspensions (MES) et les formes de l'azote (NTK)).

Hormis les travaux d'entretien et de maintenance, la réalisation du schéma directeur d'assainissement (SDA), où figure le programme de travaux, a été achevée en 2021.

Le 28 janvier 2021, une description détaillée des ouvrages par le bureau d'étude a été réalisée après un curage complet de l'ensemble de la file 1 du système de traitement afin de mieux comprendre son fonctionnement.

Fin 2021, le bureau d'étude MERLIN a étudié le quatrième scénario présent dans la fiche action du SDA, à savoir le raccordement des effluents sur la station d'épuration de Saint-Cyr. Après présentation, le service n'a pas retenu ce scénario. Le scénario de la réhabilitation de la station d'épuration (avec le transfert de Colombier Est/Barlet vers la STEP du village) a été retenu. L'étude d'avant-projet a été réalisée en 2022, la collectivité envisage le lancement d'une Maîtrise d'œuvre en 2023/2024.

STATION	COLOMBIER - EST/BARLET				
	Commune	Renseignements généraux			
		COLOMBIER-LE-CARDINAL			
	Mise en place	2004			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Disques biologiques			
	Capacités nominales	200 EH - 12 kg DBO5/j - 30 m³/j			
	Milieu récepteur	ravin puis ruisseau de L'Ecoutay			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
Réseaux d'assainissement	Projets	Projet de raccordement des effluents sur la STEP village			
	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2019-2021			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	2 114	2 114	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	La charge hydraulique traitée est équivalente à 30% de la capacité de la station. Le débit total moyen en 2021 est de 8,93 m³/j.		
Préconisations	Il a été préconisé en 2021 : Priorité 1 : Amélioration du traitement et respect de la réglementation • scénario 1 : Réhabilitation de la station de traitement : 50 000€ HT • scénario 2 : Création d'un deuxième étage de filtres plantés de roseaux en aval de la station actuelle : 316 500€ HT • scénario 3 : Mise en place d'une nouvelle station type filière filtres plantés de roseaux : 844 000€ HT • scénario 4 : Raccordements des effluents de la commune sur la STEP de Saint-Cyr : Entre 500 000 et 617 000€ HT Priorité 2 : Réhabilitation des réseaux existant suite aux inspections télévisuelles : 4 000€ HT		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 17 logements sur le secteur Colombier Village et Colombier Est, soit environ 24 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 56 (Environ 146 habitants) • la charge organique moyenne était de 30 EH pour une capacité nominale de 200 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 170 EH • la charge hydraulique était en moyenne de 60 EH pour une capacité nominale de 200 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 140 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte, mais que la qualité du rejet n'est pas conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel pour certains paramètres (Les matières en suspensions (MES) et la demande chimique en oxygène (DCO)). La station a été déclarée non-conforme en performance par la Police de l'Eau en 2018. Depuis, le système est redevenu conforme.

La réalisation du schéma directeur d'assainissement (SDA), où figure le programme de travaux, a été achevé en 2021.

Fin 2021, le bureau d'étude MERLIN a étudié le quatrième scénario présent dans la fiche action du SDA, à savoir le raccordement des effluents sur la station d'épuration de Saint-Cyr ou de Colombier Village. Après présentation, le service n'a pas retenu ce scénario. Le scénario de la réhabilitation de la station d'épuration, avec le transfert des effluents de Colombier Est/Barlet vers la STEP du village, a été retenu. L'étude d'avant-projet a été réalisée en 2022, la collectivité envisage le lancement d'une Maîtrise d'œuvre en 2023/2024.

STATION	FELINES - BAS LARIN				
	Commune	Renseignements généraux			
		FELINES			
	Mise en place	1995			
	Régime administratif	Autorisation			
	Type et traitement en place	Boues activées en aération prolongée			
	Capacités nominales	3500 EH - 210 kg DBO5/j - 525 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau Le Moure, affluent du Rhône			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Non conforme (Données 2021) => Courrier DDT 2021 : Restrictions d'urbanismes			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2013 (relancé fin 2022)			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	18 910	16 010	2 900	0
	Déversoir d'Orage	4			
	Poste de Refoulement	2			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de à 834 m3/j, avec 326 m3/j d'eaux usées et 509 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 60%. La charge polluante a été estimée de l'ordre de 2 500 EH.	La surface active est de l'ordre de 33000 m². Les antennes de réseaux unitaires du bourg contribuent à la collecte des eaux pluviales dans le réseau eaux usées.	-Fonctionnement permanent du déversoir d'orage DO1 en période de nappe haute impliquant des rejets d'eaux usées non traitées au milieu naturel. -Fonctionnement des déversoirs d'orage DO3 et By-pass station pour des événements pluvieux significatifs.
Préconisations	Il a été préconisé : • L'élimination d'environ 220 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec pour un montant de travaux de l'ordre de 155 100 €HT • L'élimination des rejets d'eaux usées non traitées au milieu naturel pour un montant de travaux de l'ordre de 17 000 à 175 000 €HT • L'élimination d'une surface active de l'ordre de 1,32 ha pour un montant de travaux de l'ordre de 380 000 €HT		
Projet d'urbanisme	Selon le Projet PLUiH, il est envisagé 124 logements, soit environ 173 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 805 (Environ 1948 habitants) • la charge organique moyenne était de 1766 EH et maximale de 8633 EH pour une capacité nominale de 3500 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 1734 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 4093EH et maximale de 9460 EH pour une capacité nominale de 3500EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est considérée comme nulle à ce jour. Toutefois, la réalisation du programme de travaux préconisés pour l'élimination 220 m3/j des eaux claires parasites de temps sec et 20000 m² de la surface active permettra au système d'assainissement de FELINES de collecter et de traiter les effluents supplémentaires générés par les zones urbanisables. Il est à rappeler que le Système de traitement : Surcharge organique et hydraulique avec malgré tout une nette amélioration depuis la mise en place d'un prétraitement chez l'industriel Fermiers de l'Ardèche (Audit STEP et réseaux Conformés (9,2/10))		

Conclusion :

Le bilan du système d'épuration en 2021 indique une station non conforme en performance. Depuis 2021, une restriction d'urbanisme a été mise en place par la Direction Départementale des Territoires (DDT), avec le refus de tous les projets supérieurs à 5 logements.

Les surcharges hydrauliques en entrée de station nuisent fortement au bon fonctionnement des installations et perturbent les résultats de sortie. Tant que le système de collecte drainera autant d'eau claire parasite, le rendement global ne pourra être respecté. La station reçoit aussi ponctuellement un effluent chargé en graisses/huiles qui perturbe le fonctionnement de la station, tant sur l'aération que sur l'efficacité de la déshydratation des boues. La diminution de la charge sur la fin de l'année 2020 (hors paramètres azotés) s'est poursuivie sur 2021. Des explorations complémentaires sont menées sur le réseau afin d'expliquer les fluctuations hydrauliques constatées à la station. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de 2013, des inspections télévisuelles ont été réalisées et des défauts ont été constatés. L'ensemble des travaux prévus dans le cadre du SDA ont été réalisés en 2016 et 2017. Les prochains passages caméra seront effectués lors de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement. En cas d'urgence sur le réseau, les entreprises CITEC ou AVBL peuvent intervenir dans un délai court.

Conformément à la projection, une mise à jour du schéma directeur d'assainissement a été relancée en novembre 2022. Les résultats de celui-ci permettront d'apporter des éléments de compréhension du système et un programme d'action afin de lever la non-conformité du système.

STATION	FELINES - PROST				
	Commune	Renseignements généraux			
		FELINES			
	Mise en place	2011			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	150 EH - 9 kg DBO5/j - 22 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau du Marlet			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2013			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	1 988	1 988	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2020, la charge hydraulique traitée est équivalente à 53% de la capacité de la station. Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 11,94 m ³ /j, avec 1,51 m ³ /j d'eaux claires parasites, soit un taux d'ECP de l'ordre de 12,6% de la charge hydraulique reçue.	La surface active totale raccordée à la station d'épuration de Prost a été estimée à 1100 m ² , ce qui correspond à environ 7 habitations (surface de toitures et de cours d'environ 150 m ²).	
Préconisations	Il a été préconisé : • L'élimination d'une surface active de l'ordre de 500 m ² (Travaux chez les particuliers)		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 56 (Environ 136 habitants) • la charge organique moyenne était de 88 EH pour une capacité nominale de 150 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 62 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 80 EH pour une capacité nominale de 150 EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est de l'ordre de 70 EH		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Des travaux de maintenance pour le bon fonctionnement de l'ouvrage sont réalisés régulièrement, notamment le désherbage interne du deuxième étage de la structure courant 2022.

STATION	FELINES - FONT ACHARD				
	Commune	Renseignements généraux			
		FELINES			
	Mise en place	1996			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Décantation physique / Filtres à sable			
	Capacités nominales	150 EH - 9kg DBO5/j - 22 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau de Font Achard			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
Projets					
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2013			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	2 436	2 436	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de à 32 m3/j, avec 11 m3/j d'eaux usées et 21 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 65%. La charge polluante a été estimée à environ 100 EH.	La surface active totale raccordée à la station d'épuration a été estimée à 1 000 m².	
Préconisations	Il a été préconisé : • Des inspections caméra sur le réseau pour déceler les anomalies. • L'élimination d'une surface active de l'ordre de 300 m² (Travaux chez les particuliers) • Des travaux à court terme au niveau de la station d'épuration d'un montant de l'ordre de 35 000 €HT • A terme, la création d'une nouvelle station ou le raccordement au réseau du bourg via un poste de refoulement pour un montant de l'ordre de 100 000 €HT.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 23 (Environ 56 habitants) • la charge organique moyenne était de 55 EH pour une capacité nominale de 150 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 95 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 78 EH pour une capacité nominale de 150 EH. La capacité résiduelle hydraulique est donc de l'ordre de 72 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

En 2020, un écrasement des tuyaux de répartition entraînant une mauvaise répartition des effluents sur le filtre à sable a été constaté, mais sans impact sur le milieu récepteur. Un passage caméra a été effectué ainsi que des sondages, il s'avère que les matériaux filtrants ne sont pas colmatés mais que les tuyaux de répartition sont des drains agricoles souples et qu'ils ont été écrasés par le poids de la terre et la pénétration de racines. Depuis, la régie d'assainissement a mise en place un entretien plus régulier de la station afin d'éviter tout éventuels problèmes.

Cependant, la station d'épuration (STEP) est à renouveler du fait de cette problématique. La possibilité de raccordement sur la STEP de Félines Village est évoquée, mais à condition que celle-ci redevienne conforme. Une étude est également en cours concernant le renouvellement de la STEP. Le choix fait, de renouvellement ou de raccordement, dépendra des résultats du schéma directeur d'assainissement sur la station de Félines Village.

STATION	LIMONY - VILLAGE				
	Commune	Renseignements généraux			
		LIMONY			
	Mise en place	1986			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Décantation physique			
	Capacités nominales	600 EH - 36 kg DBO5/j - 90 m³/j			
	Milieu récepteur	Un Bras du Rhône			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Non conforme (Données 2021)			
	Projets	Création de la STEP intercommunale Limony-Sérrières mise en service en 2023			
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2012-2017			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	11 130	730	10 400	
	Déversoir d'Orage	2			
	Poste de Refoulement	3			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	La charge hydraulique traitée est équivalente à 92% de la capacité de la station. Le débit total moyen transitant journalièrement en 2021 est de 82,43 m³/j. La part d'eaux claires parasites est définie à 27 m³/j, à savoir environ 33% de la charge hydraulique reçue.	La surface active du réseau était de 6 ha en raison du caractère unitaire du réseau. Le déversoir d'orage localisé en rive gauche du Limony est mal calibré. Malgré son bon fonctionnement, le volume d'eaux claires parasites qui arrive à la STEP est trop important et entraîne une dégradation importante du traitement des eaux usées.	-Les performances d'épuration sont médiocres et ne répondent plus aux normes imposées concernant le rejet, et ce pour diverses raisons (surcharge hydraulique, ouvrages vétustes...) -Le point de rejet des eaux usées mélangées (eaux usées et eaux pluviales) en sortie de station d'épuration se situe actuellement au droit de la lône de l'Île du Hasard. Or, ce site est inclus dans le périmètre de la zone Natura 2000 « Île de la Platière ».
Préconisations	Il a été préconisé en 2011 : -Solution n°1 : des travaux de réhabilitation des réseaux et la mise en place d'une nouvelle STEP de 900 EH d'un montant de l'ordre de 1 970 750 € HT -Solution n°2 : des travaux de réhabilitation des réseaux et la mise en place d'une nouvelle STEP de 750 EH d'un montant de l'ordre de 1 795 000 € HT • le scénario 1 : STEP à 900 EH, est apparu à l'époque comme le plus approprié pour la commune de Limony. Depuis l'étude de 2012 deux opérations ont été menées, • La mise en séparatif du réseau de la rue du Forez • La mise en séparatif du réseau du ruisseau d'Arcoules Travaux prévus : • Tranche 1 : Création d'une nouvelle station d'épuration intercommunale en commun avec la commune de Serrières, réseaux de transferts et postes de refoulement associés, • Tranche 2 : Mise en place d'un bassin d'orage, • Tranche 3 : Réhabilitation et mise en séparatif du réseau de collecte (rue du Maillet, rive droite du Limony et rue des Vignes).		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 60 logements, soit environ 84 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 359 (Environ 847 habitants) • la charge organique moyenne était de 268 EH pour une capacité nominale de 600 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 332 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 550 EH pour une capacité nominale de 600 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 50 EH. D'après les données de la Police de l'eau : Les Stations de Serrières et de Limony présentent toutes deux des non-conformités. Le raccordement à la STEP de Péage-de-Roussillon a été autorisé pour les deux communes début 2015. Dans ce contexte, aucun développement de l'urbanisation sur le territoire des 2 communes n'était envisageable jusqu'au commencement des travaux de mise en conformité des agglomérations de Limony-1, Serrières et Péage de Roussillon. Finalement, le raccordement à la STEP du Péage de Roussillon ne s'est pas fait. Une STEP commune entre Limony et Serrières allait donc voir le jour. La construction de la station d'épuration avec la commune de Serrières ayant débuté avec la création d'une STEP de 2650 EH, les restrictions d'urbanismes ont donc été rapidement levées. A ce jour, la nouvelle station d'épuration intercommunale est en service.		

Conclusion :

Le bilan du système d'épuration en 2021 indique une station non conforme en équipement et en performance.

Dans ce cadre, en plus des travaux entrepris sur les réseaux, la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale a été actée en 2021. **Cette station d'épuration, commune avec Serrières, a été mise en service en février 2023.**

De plus, des travaux de mise en séparatif et de création d'un bassin d'orage sont toujours en cours sur la commune de Serrières.

STATION	LIMONY - LACOUR				
	Commune	Renseignements généraux			
		LIMONY			
	Mise en place	2003			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	450 EH - 27 kg DBO5/j - 67 m³/j			
	Milieu récepteur	Le Rhône			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	L'étude diagnostic n'a concernée que le système du village			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	1 961	1 484	0	477
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	1			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	La charge hydraulique traitée est équivalente à 30% de la capacité de la station. Le débit total moyen transitant journallement en 2021 est de 16,92 m³/j. La part d'eaux claires parasites est définis à 5 m³/j, à savoir environ 30% de la charge hydraulique reçue.		
Préconisations			
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 65 (Environ 153 habitants) • la charge organique moyenne provenant de Limony était de 101 EH pour une capacité nominale de 450 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 349EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 113 EH pour une capacité nominale de 450 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 337 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. En plus des travaux de maintenance, le poste de relevage de Lacour a été équipé en 2021 de télégestion et d'un dégrilleur automatique.

L'année 2023 sera marquée par la signature d'une nouvelle convention de déversement avec la commune de Maclas pour les eaux traitées en sortie de station d'épuration.

STATION	LE MONESTIER				
	Commune	Renseignements généraux			
		LE MONESTIER			
	Mise en place	1991			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Lit bactérien			
	Capacités nominales	100 EH - 6 kg DBO5/j - 15 m³/j			
	Milieu récepteur	un talweg, affluent de la Cance			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Non conforme (Données 2016)			
	Projets	Nouvelle STEP terminée en 2022			
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2013			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	1 300	1 300	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	• En 2005, l'analyse des débits sur la période de temps sec a montré que les eaux claires parasites permanentes (4,3 m³/j) représentaient 52% du volume total des eaux usées. • En 2012, la campagne de mesure de débit qui s'est déroulée du 15 décembre 2011 au 3 janvier 2012 a mis en évidence : Un réseau très sensible aux eaux claires parasites de temps sec avec un débit moyen de 4 m³/jour, ce qui porte la charge hydraulique transistante de temps sec à 8,4 m³/jour.	En 2012 : Un réseau sensible aux eaux claires parasites de temps de pluie. Le débit enregistré lors des épisodes du 22/12/2011 est d'environ 4 à 5 m³/heure, soit une surface active de 4 ha.	En 2012, les mesures concernant la qualité de l'eau de la Cance réalisées en aval du talweg ne font pas apparaître d'impact sur le milieu naturel lié au rejet de la station d'épuration du MONESTIER.
Préconisations	Il a été préconisé en 2012 : • L'élimination des eaux claires parasites de temps sec pour un montant de 13 800 €HT • La création d'une nouvelle station filtres plantés de roseaux à un seul étage pour un montant de l'ordre de 62 500 €HT.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 3 logement sur ce secteur, soit environ 4 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 25 (Environ 51 habitants) • la charge organique était en moyenne de 23 EH pour une capacité nominale de 100 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 77 EH, • la charge hydraulique en moyenne était de 33 EH pour une capacité nominale de 100 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 67 EH. La qualité de fonctionnement est jugée moyenne à médiocre par le SATESE.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2016 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte mais la qualité du rejet n'est pas conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel pour certains paramètres (La demande chimique en oxygène (DCO) et la demande biochimique en oxygène (DBO)).

Compte tenu de la vétusté et du type d'installation, la collectivité n'avait pas effectué de nouveaux bilans 24h au cours des dernières années. Le système de traitement était donc déclaré non-conforme en 2016 au titre de la directive ERU.

La collectivité avait programmé le renouvellement de la station en 2022, ainsi que des réparations sur le réseau.

La mise en service de la nouvelle station d'épuration du Monestier a eu lieu en fin d'année 2022, conformément au planning initialement prévu. L'année 2023 sera la première année complète de fonctionnement de la nouvelle STEP.

STATION	PEAUGRES - VILLAGE				
	Commune	Renseignements généraux			
		PEAUGRES			
	Mise en place	1990			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Lit bactérien			
	Capacités nominales	900 EH - 54 kg DBO5/j - 135 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau de Crémieux, affluent du Rhône			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Non conforme (Données 2021)			
	Projets	Création de la nouvelle STEP sur 2023 => Courrier DDT de février 2022 sur la levée des restrictions d'urbanisme.			
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2014-2019			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	21 647	20 500	1 147	0
	Déversoir d'Orage	3			
	Poste de Refoulement	0			

ANNONAY RHONE AGGLO (07)
Zonage d'assainissement des eaux usées de 29 communes

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2021, la charge hydraulique traitée est équivalente à 173% de la capacité de la station. Le débit total moyen transitant journallement en 2021 est de 259,14 m³/j. La part d'eaux claires parasites est définie à 132,96 m³/j, à savoir environ 51% de la charge hydraulique reçue.	La surface active totale était de l'ordre de 1,5 ha.	Les trois déversoirs d'orage équipant le réseau d'assainissement de Peaugres fonctionnent régulièrement.
Préconisations	Il a été préconisé en 2010-2011 : - Des travaux urgents pour l'élimination des eaux claires parasites de temps sec, elles ont été évaluées au minimum à 43 000 € HT - Des travaux urgents pour l'élimination des eaux claires parasites de temps de pluie (Réduction des entrées d'eaux claires parasites météoriques et suppression des rejets d'eaux usées par temps de pluie), elles ont été évaluées, pour la part publique, à 40 000 € HT. - Des travaux de mise en séparatif du secteur Pont-Martinet et de raccordement au réseau actuel qui ont été estimés à 116 000 € HT - Une étude complémentaire pour l'éventuelle suppression des déversoirs d'orage qui a été évalué à 7 000 € HT. Le coût des travaux sur les déversoirs d'orages dépendra des résultats de cette étude. - La mise en place d'une nouvelle unité de traitement de 1500 EH a été estimée à 700 000 € HT. Il a été préconisé en 2016-2018 : - L'élimination de 55% de la totalité des eaux claires parasites de temps sec pour un montant de l'ordre de 400 000 € HT avec trois priorités : -Priorité 1 : 75 700 € HT -Priorité 2 : 305 800 € HT -Priorité 3 : 13 900 € HT - L'élimination des eaux claires parasites de temps de pluie par des contrôles de branchements		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 177 logements sur les deux secteurs Peaugres et Peaugres Boissonat, soit environ 248 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : - le nombre d'abonnés était de l'ordre de 732 (Environ 1801 habitants) - la charge organique moyenne était de 721 EH pour une capacité nominale de 900 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 179 EH. - la charge hydraulique était en moyenne de 1728 EH pour une capacité nominale de 900 EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est considérée comme nulle à ce jour.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station est atteinte et la qualité du rejet n'est pas conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel pour la demande chimique en oxygène (DCO).

Des travaux sur le réseau de collecte ont eu lieu en 2021 et 2022 conformément aux prescriptions du schéma directeur d'assainissement.

En parallèle, les travaux de construction de la future station d'épuration ont commencé début 2023. La mise en service de celle-ci devrait intervenir en fin d'année 2023. Pour information, les travaux n'ont pas pu débuter en 2022 comme initialement prévue suite à des difficultés sur l'acquisition foncière d'une parcelle du projet.

STATION	PEAUGRES - BOISSONAT				
	Commune	Renseignements généraux			
		PEAUGRES			
	Mise en place	2009			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	900 EH - 54 kg DBO5/j - 155,3 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau de Moure, affluent du Rhône			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
Projets					
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	Diagnostic réseau uniquement sur la STEP Village			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	6 368	6 368	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2021, la charge hydraulique traitée est équivalente à environ 43% de la capacité de la station. Le débit total moyen transitant journalièrement est de 66,29 m³/j.		
Préconisations	Un désherbage conséquent sur l'étage n°2 de la STEP permettant une croissance optimale des roseaux.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 177 logements sur les deux secteurs Peaugres et Peaugres Boissonat, soit environ 248 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 170 (Environ 418 habitants) • la charge organique était de 320 EH pour une capacité nominale de 900 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 580 EH, • la charge hydraulique était 442 EH pour une capacité nominale de 900 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 458 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Des travaux de maintenance pour le bon fonctionnement de l'ouvrage sont réalisés régulièrement, des pièces d'usures (vannes, flexibles...) sont par exemple remplacées.

STATION	QUINTENAS - CHIZARET				
	Commune	Renseignements généraux			
		QUINTENAS et SAINT-ROMAIN-D'AY (commune ne faisant pas partie d'ANNONAY RHONE AGGLO)			
	Mise en place	1999			
	Régime administratif	Autorisation			
	Type et traitement en place	Boues activées en aération prolongée			
	Capacités nominales	2167 EH - 130 kg DBO5/j - 360 m³/j			
	Milieu récepteur	Ruisseau de la Goueille (affluent de la CANCE)			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets	Vigilance sur la charge hydraulique => Travaux sur les réseaux à effectuer			
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement		2015-2017		
			Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml
	Type de réseau	Quintenas	17 882	15 493	1 849
		SAINT-ROMAIN-D'AY	12 360	9 717	378
		TOTAL	30 242	25 210	2 227
	Déversoir d'Orage	Quintenas	5		
		SAINT-ROMAIN-D'AY	1		
	Poste de Refoulement	Quintenas	2		
		SAINT-ROMAIN-D'AY	3		

		Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Quintenas	Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 292 à 467m3/j, avec de 209 à 283 m3/j d'eaux usées (soit 1750 à 2362 EH) et 83 à 184 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec. Cela représente un taux de dilution de l'ordre de 26 à 39 %.	La surface active est de l'ordre de 20800 m². Il y a un apport important d'eaux claires parasites par temps sec et par temps de pluie depuis la commune de St Romain.	Fonctionnement de 2 déversoirs d'orage en temps sec.
Préconisations	Quintenas	Il a été préconisé : • L'élimination d'environ 193 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec pour un montant de travaux de l'ordre de 172 500 €HT • L'élimination d'environ 100% de S.A pour un montant de travaux de l'ordre de 1 220 000 €HT L'élimination des apports d'eaux claires de temps sec et de temps de pluie dans les réseaux d'eaux usées permettra de réduire les volumes transitant dans les réseaux et, par conséquent, de diminuer également le fonctionnement des déversoirs d'orage. L'objectif étant une absence de déversement en temps sec et au maximum 20 déversement par an par temps de pluie.		
Projet d'urbanisme	Quintenas	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 134 logements, soit environ 188 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • Le nombre d'abonnés sur Quintenas était de l'ordre de 606, celui de Saint-Romain d'Ay était de 355, soit 961 abonnés (Environ 2439 habitants) • la charge organique moyenne était de 850 EH et maximale de 1433 EH pour une capacité nominale de 2 167 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 1317 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 2360 EH et maximale de 8240 EH pour une capacité nominale de 2167 EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est considérée comme nulle à ce jour. Toutefois, la réalisation du programme de travaux préconisés pour l'élimination de 193 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec, ainsi que la suppression de 20 800 m² de la surface active, permettra au système d'assainissement de Quintenas de collecter et de traiter les effluents supplémentaires générés par les zones urbanisables.			

Conclusion :

Les résultats obtenus sur la station en 2021 sont globalement satisfaisants. Seul un bilan dépasse les concentrations réglementaires en sortie de station. Ce dépassement est directement imputable au déversement de 144 m³ en tête de station le 3 août 2021. Les rendements globaux sur le système de traitement sont tous satisfaisants et conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Cependant, la régie reste vigilante concernant les entrées d'eau claire parasite car le système subit une forte influence pluviométrique. En lien avec cette problématique, des campagnes de contrôles des installations d'assainissements ont été menées chez les particuliers, ainsi que des tests à la fumée. Pour les installations étant non conforme, un suivi des dossiers avec des relances pour la réalisation des travaux de mise en conformité a été mis en place.

En parallèle de cette démarche, des inspections télévisuelles ont également été réalisées dans l'optique de chiffrer les travaux de mise en séparatif du centre-bourg. Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, la majeure partie des travaux classés en priorité 1 ont été réalisés. En 2021, le poste de relevage du Pontet a également été équipé de télégestion afin de faciliter l'exploitation de l'ouvrage.

Sur 2023, la collectivité prévoit d'investir 126 000€ pour des travaux de réseaux sur le système de collecte de Quintenas. La création d'un réseau séparatif en centre bourg à l'horizon 2024 s'inscrit dans la continuité du programme des travaux entrepris.

STATION	QUINTENAS - MARTHOURET				
	Commune	Renseignements généraux			
		QUINTENAS			
	Mise en place	2007			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtre à sable			
	Capacités nominales	200 EH - 12 kg DBO5/j - 30 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau de la Gouille			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2015-2017			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	5 026	4 542	0	484
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	2			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2015 : • La charge organique reçue à la station était d'environ 220 EH • La charge hydraulique reçue à la station oscillait de 200 à 800 EH • Les volumes d'eaux claires parasites ont été mesurés à 10.4 m³/j, soit 2.7 % du volume total sur la STEP.	La surface active totale était de l'ordre de 150 m².	
Préconisations	La station d'épuration est actuellement en légère surcharge hydraulique et organique. Compte tenu du fait qu'elle présente de bons rendements (au moment du bilan), qu'elle est récente et qu'il n'est pas prévu de développement sur les quartiers desservis, il n'apparaît pas nécessaire de remplacer la station d'épuration dans l'immédiat. Son bon fonctionnement sera toutefois vérifié fréquemment afin de prévenir d'éventuelles dérives.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur.		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 138 (Environ 344 habitants) • la charge organique était de 68 EH pour une capacité nominale de 200 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 132 EH, • la charge hydraulique était de 89 EH pour une capacité nominale de 200 EH, soit une capacité résiduelle hydraulique de 111 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Des travaux de maintenance pour le bon fonctionnement du système de collecte sont réalisés régulièrement. Les deux pompes du poste de relevage du Ranchet ont été changées, la pompe 1 en 2021, et la pompe 2 en 2022.

Une vigilance sur l'urbanisation de cette zone a été mise en place afin de contrôler et de surveiller le nombre d'abonnés en augmentation croissante. Une forte augmentation du nombre d'abonnés pourrait causer, à terme, un dysfonctionnement du système d'épuration avec un dépassement de la charge organique.

STATION	QUINTENAS - BREZENAUD				
	Commune	Renseignements généraux			
		QUINTENAS			
	Mise en place	2009			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtre à sable			
	Capacités nominales	100 EH - 8 kg DBO5/j - 15 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau d'Embrun			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2015-2017			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	1 247	1 247	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2015, le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 9.39 m3/j, avec 5.2 m3/j d'eaux usées et 4.21m3/j d'eaux claires parasites de temps sec. Le taux de dilution est de 45 %.	La surface active totale était de l'ordre de 150 m².	
Préconisations			
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur.		
Capacité résiduelle	En 2019 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 27 (Environ 67 habitants) • la charge organique était de 20 EH pour une capacité nominale de 100 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 80 EH, • la charge hydraulique était de 43 EH pour une capacité nominale de 100 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 57 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel. Le jour du bilan, aucun rejet n'a été constaté, la totalité des effluents s'infiltraient dans le sol (filtre à sable) avant l'exutoire. Des travaux de maintenance pour le bon fonctionnement de l'ouvrage sont réalisés régulièrement, le flotteur de la chasse a par exemple été remplacé.

STATION	ROIFFIEUX - Hameau de Brogieux				
	Commune	Renseignements généraux			
		ROIFFIEUX			
	Mise en place	1995			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtre à sable			
	Capacités nominales	8 EH - 0,48 kg DBO5/j - 1,2 m³/j			
	Milieu récepteur				
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
Projets					
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2014-2016			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	320	320	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements			
Préconisations			
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur.		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 7 (Environ 30 habitants) • Pas de données sur les charges organique et hydraulique.		

Conclusion :

Le système de Roiffieux Brogieux est une filière d'assainissement semi collectif. Le traitement se fait par infiltration via une tranchée d'infiltration, comme c'est le cas de système d'assainissement non collectif. Aucun rejet d'eaux usées ne peut être observé en sortie de filière, il n'est donc pas possible de réaliser de bilan 24h.

Le système d'assainissement semble sous-dimensionné au regard du nombre d'habitants raccordés. Malgré tout, les eaux prétraitées s'infiltrant correctement sur la parcelle et aucun rejet n'a été observé. La régie d'assainissement effectue un entretien régulier de la fosse toutes eaux en place pour maintenir son bon fonctionnement.

STATION	SAINT-CYR				
	Commune	Renseignements généraux			
		SAINT-CYR			
	Mise en place	1995			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Lagunage			
	Capacités nominales	1500 EH - 90 kg DBO5/j - 225 m³/j			
	Milieu récepteur	ruisseau de la Vernate			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets	Surcharge hydraulique + défaut de structure => Etude en cours sur la station (Création d'une nouvelle STEP)			
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2014-2016			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	20 018	13 790	3 820	2 408
	Déversoir d'Orage	9			
	Poste de Refoulement	2	Télésurveillance		

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2021, la charge hydraulique traitée est équivalente à 72% de la capacité de la station. La part d'eaux claires parasites entrant en station est de 73,66 m³/j sur un volume total du 162 m³/j transitant journellement. La part d'ECP est estimée à environ 45% de la charge hydraulique reçue.	La surface active n'avait pas pu être calculée précisément mais elle semblait importante sur certains bassins versants, notamment au niveau du bourg avec la présence de nombreux réseaux unitaires.	Tous les déversoirs ont fonctionné pour des petites pluies.
Préconisations	Il a été préconisé : • L'élimination d'environ 385 m³/j d'eaux claires parasites pour un montant de 1 077 300 €HT • L'élimination d'environ 29700 m² de surface active pour un montant de l'ordre de 1 434 000 €HT • L'amélioration du fonctionnement des postes de refoulement pour environ 6 000 €HT • La suppression d'un déversoir d'orage La capacité de la station (1500 EH) est suffisante en situation actuelle pour traiter la charge polluante reçue (770 à 900 EH).		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 108 logements, soit environ 151 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 639 (Environ 1546 habitants) • la charge organique moyenne était de 789 EH pour une capacité nominale de 1500 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 711 EH, • la charge hydraulique était en moyenne de 1337 EH pour une capacité nominale de 1500 EH. La capacité résiduelle en terme hydraulique est donc de 163 EH.		

Conclusion :

En 2021, lors du bilan annuel, la capacité nominale hydraulique de la station est légèrement dépassée le jour du bilan mais reste, en moyenne, légèrement inférieure à la capacité nominale de la station. La qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

En début d'année 2021, le service a consulté plusieurs entreprises afin de réaliser le curage des boues des trois lagunes et d'effectuer le remplacement de la géomembrane en totalité. L'épandage des boues de lagune n'étant pas réalisable en période de crise sanitaire, la déshydratation des boues et l'acheminement dans un centre de compostage s'est révélé très onéreux (370 000 € HT).

La station de Saint-Cyr a été mise en service en 1995 et depuis quelques années nous observons que la charge hydraulique nominale est atteinte, et ce malgré les nombreux travaux de priorité 1 qui ont été réalisés.

Par conséquent, après avoir échangé avec la Police de l'Eau et le SATESE, le service a décidé de poursuivre sa réflexion et a engagé des études courant juillet 2021 sur le renouvellement de la station de Saint-Cyr. L'option d'un transfert des effluents de Saint-Cyr et Colombier-le-Cardinal sur le système d'Annonay-Acantia a également été étudié, mais cette dernière n'a pas été retenue.

La collectivité continue d'étudier le projet de réhabilitation de la station de Saint-Cyr suite à l'étude d'avant-projet réalisée par le Cabinet Merlin. Dans ce cadre, une sonde de mesure de hauteur a été installée dans le canal de comptage en entrée de station d'épuration.

Parallèlement, la régie d'assainissement continue l'entretien des réseaux et des postes de relevages situés dans le secteur.

La réhabilitation de la station d'épuration a été actée à l'horizon 2024/2025.

STATION	SAINT DESIRAT (Raccordement sur la STEP d'Andance via le collecteur de transfert du SIVU du Torrenson)				
	Commune	Renseignements généraux			
		SAINT DESIRAT (STEP non gérée par la régie)			
	Mise en place	2008			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Lagunage			
	Capacités nominales	4000 EH - 240 kg DBO5/j - 720 m³/j			
	Milieu récepteur	le Rhône			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	En 2014 : Station d'épuration en sous charge hydraulique (en temps sec) et organique, mais avec un bon fonctionnement.			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	Diagnostic de fonctionnement et Schéma d'aménagement des ouvrages d'assainissement – Actualisation des Zonages d'assainissement en 2005 et 2018			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refolement en ml
	Type de réseau	13 705	12839	0	866
	Déversoir d'Orage	2	Déversements en temps sec observés sur 1 (SD100 Aval Sonier) D.O.		
	Poste de Refoulement	1	avec Trop Plein		

ANNONAY RHONE AGGLO (07)
Zonage d'assainissement des eaux usées de 29 communes

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En avril 2014, par temps sec : -Le débit en provenance de Saint Désirat était de l'ordre de 18 m³/j. Il participait à hauteur de 24% des eaux claires parasites reçues à la station d'épuration intercommunale du SIVU du TORRENSON. -Les bilans réalisés mettent en évidence des débits rejetés estimés plus conséquents que les charges organiques rejetées.	En avril 2014, par temps de pluie, la surface active a été estimée de l'ordre de 11100 m² répartie commune suit : -1800 m² sur BV_Rive droite -3500 m² sur BV_Rive gauche -300 m² sur BV_Sonier -5500 m² sur le BV_Aval Gauthier	• Déversoir Aval Sonier : Ce déversoir a fonctionné ponctuellement par temps sec et temps de pluie. Il a été observé qu'il fonctionnait lorsque les débits arrivant de Sonier augmentaient, même faiblement. La configuration du déversoir d'orage fait que des effluents passent de part et d'autre de l'échancrure du déversoir d'orage dès que le débit devient légèrement plus important. Il s'agit pour l'essentiel de déversements relativement légers, mais qui peuvent être assez fréquents. • Rejets eaux usées dans le ruisseau L'Ecoutay à ST DESIRAT depuis la distillerie Gauthier • Une partie de la zone artisanale n'est pas raccordée au réseau d'assainissement. Les établissements présents possèdent pour la plupart des filières d'assainissement non complètes avec présence de puits perdus. Les rejets d'eaux usées non traités dans des puits perdus constituent une pollution du milieu naturel.
Préconisations	Pour limiter le rejet au milieu naturel, il a été préconisé : • D'élargir l'échancrure par les côtés (environ 1 cm de part et d'autre) afin d'éviter ces déversements intempestifs. A noter que les réseaux, les postes et la station d'épuration pourront accepter sans soucis ces volumes actuellement déversés au milieu naturel. Les coûts de l'intervention sur cet ouvrage sont estimés négligeables. • Des investigations plus poussées au niveau de la distillerie Gauthier afin de définir précisément le nombre, le type, la localisation et la nature des rejets. Ce travail devra être fait en collaboration avec les services de l'état compétents dans le suivi des industriels (DREAL). • Le raccordement de la zone artisanale à l'assainissement collectif. Ce qui suppose le prolongement de la canalisation PVC DN200 sur environ 320 ml et des coûts estimés de l'ordre de 65 000 €HT Pour la suppression des apports d'eaux claires parasites de temps sec, il a été préconisé : • Un remplacement intégral du regard (n°SD42), le coût a été estimé à 3 000 € HT. Le volume total d'eaux claires parasites éliminées serait d'environ 7.2 m³/j, soit un ratio coût/volume d'eaux claires parasites éliminées de 417 €/m³/j. La charge polluante transitant au droit de ce tronçon correspond à environ 80 EH. • Un remplacement intégral du regard (n°SD280), le coût a été estimé à 3 000 € HT. Le volume total d'eaux claires parasites éliminées serait d'environ 2 m³/j, soit un ratio coût/volume d'eaux claires parasites éliminées de 1 500 €/m³/j. La charge polluante transitant au droit de ce tronçon correspond à environ 1000 EH. • Des réparations ponctuelles (Tronçon SD124-DO164) au niveau des deux fissures par mise en place de manchettes. Le coût a été estimé à 2 000 € HT. Le gain attendu en terme d'élimination d'eaux claires parasites est de 7.2 m³/j, soit un ratio coût/volume d'eaux claires parasites éliminées de 280 €/m³/j. La charge polluante transitant au droit de ce tronçon correspond à environ 150 EH. Pour la réhabilitation/renouvellement des canalisations et des regards en mauvais état : • Sur 4 tronçons successifs (SD290-SD289, SD289-SD288, SD288-SD287 et SD287-SD286), il a été constaté 4 fissures. Afin de résoudre ce problème, nous suggérons la mise en place de manchettes au niveau des défauts. Les coûts des travaux ont été estimés à 4 000 € HT.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 71 logements, soit environ 99 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2018 : le nombre d'abonnés était de l'ordre de 431 (1078 habitants) Sur la base des mesures de l'autosurveillance, et selon les paramètres considérés, il y aurait en moyenne 2750 habitants raccordés à la station d'épuration d'Andance en 2012 et 2761 en 2013. La population totale sur les 4 communes du SIVU est de 2 908 habitants. Il est donc possible en s'assurant qu'aucun déversoir d'orage ne fonctionne en période sèche de raccorder encore 1250 EH avant que la station soit à 100% de charge organique.		

Conclusion :

La station d'épuration récupérant les effluents de Saint-Désirat se trouve sur la commune d'Andance, elle se situe dans une autre communauté de communes. Les réseaux d'eaux usées se trouvant sur la commune de Saint-Désirat sont gérés en Délégation de Service Public (DSP) par l'entreprise SAUR. Néanmoins, des études ont été menées en lien avec les préconisations du schéma directeur d'assainissement. La régie a notamment engagé des contrôles d'effluents non domestiques (Distillerie Gauthier, Cave agricole), qui vont se poursuivre sur d'autres sites jusqu'à l'horizon 2025.

STATION	SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX				
	Commune	Renseignements généraux			
		SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX			
	Mise en place	2004			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	190 EH - 11,4 kg DBO5/j - 28 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau des Pontins			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2019-2021			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	2 227	2 227	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2020, la charge hydraulique représente en volume journalier 71 m³/j. Celle-ci est équivalente à 253% de la charge hydraulique nominale de la station. La charge organique est équivalente elle à 30% de la capacité de la station. La grande différence entre la charge organique et hydraulique démontre de fortes quantités d'eaux claires parasites.		
Préconisations	Il a été préconisé en 2021 : • Limiter les rejets au milieu récepteur avec l'extension des réseaux d'eaux usées, voir l'installation d'un poste de refoulement : 554 000€ HT • Renouvellement et maintien des installations en bon état : 19 000€ HT		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 18 logements, soit environ 25 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 62 (Environ 140 habitants) • la charge organique était de 57 EH pour une capacité nominale de 190 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 133 EH, • la charge hydraulique était de 107 EH pour une capacité nominale de 190 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 83 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station est dépassée sur le plan hydraulique, mais que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel. Concernant l'aspect hydraulique, il est important de noter que le bilan a été réalisé en période de nappe haute, avec un apport de ressuyage de sol plus important.

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) a débuté en 2019, et c'est terminé en 2021. Le programme des travaux à venir sur la commune sera fixé après un arbitrage lié aux prescriptions du SDA.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée.

STATION	SAINT-JULIEN-VOCANCE				
	Commune	Renseignements généraux			
		SAINT-JULIEN-VOCANCE			
	Mise en place	2009			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	250 EH - 15 kg DBO5/j - 160 m³/j			
	Milieu récepteur	la Cance			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2017-2019			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	4 951	4 951	0	0
	Déversoir d'Orage	1			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Le débit total moyen au niveau de l'entrée de la STEP était sur la période de suivi de l'ordre de 29,03 m3/j, avec 17 m3/j d'eaux claires parasites. La part d'ECP était donc de l'ordre de 54 % de la charge hydraulique reçue. L'analyse des bilans : - Des rendements épuratoires plutôt faibles du fait d'un effluent arrivant très dilué - Une charge hydraulique reçue égale à 76% de la capacité de la station - Une charge hydraulique reçue supérieure à la capacité de la station en temps de pluie.	La surface active est de l'ordre de 0,62 ha.	- Le déversoir d'orage a fonctionné en temps sec à la suite d'une période pluvieuse notable. - Le déversoir d'orage fonctionne pour des pluies relativement faibles (inférieures à un mois). - La présence importante d'eaux claires dans les réseaux, ainsi que les surfaces actives raccordées importantes, contribuent au fonctionnement du déversoir d'orage même pour des pluies faibles. La réduction des apports d'eaux claires de temps sec et de temps de pluie à l'amont des déversoirs permettra de limiter leur fonctionnement.
Préconisations	Il a été préconisé : - Priorité 1 : Réduction des eaux claires parasites -un montant de travaux de l'ordre de 215 000 €HT avec pour objectif l'élimination de 35 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec. -des travaux de mise en séparatif pour un coût de l'ordre de 211 000 €HT -des contrôles de branchements pour un coût d'environ 4000 €HT : réalisation d'un programme de travaux de suppression des eaux claires parasites - Priorité 1 : Réduction des eaux claires parasites de temps de pluie -Des travaux de mise en séparatif pour la suppression des eaux claires parasites de temps de pluie pour un coût de l'ordre de 144 000 €HT - Priorité 2 : -Déconnexion des grilles et branchement pour un montant de travaux de l'ordre de 19 000 €HT -Amélioration de l'état du réseau et des ouvrages pour un montant de travaux de l'ordre de 5 500 €HT.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 12 logements, soit environ 17 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2020 : - le nombre d'abonnés était de l'ordre de 96 (Environ 178 habitants) - la charge organique était de 15 EH pour une capacité nominale de 250 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 235 EH, - la charge hydraulique était de 194 EH pour une capacité nominale de 250 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 56 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel et ce, malgré un rendement de matières en suspensions non respecté. Le rejet reste de bonne qualité en sortie de station. Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Le curage de la lagune va être réalisé en 2023 par l'entreprise SUEZ.

STATION	SAINT-MARCEL - Ternay				
	Commune	Renseignements généraux			
		SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY			
	Mise en place	2003			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtre à sable			
	Capacités nominales	50 EH - 3 kg DBO5/j - 8 m³/j			
	Milieu récepteur	Le Ternay			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
Projets					

Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2014-2016			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	400	400	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2020, le volume hydraulique en entrée de station était de 4,87 m³/j, soit une charge à traité équivalente à 65% de la capacité de la station. Le jour du bilan, le restaurant était fermé (cause covid), la STEP était alimenté principalement d'eaux claires parasites (peu de charge organique).		
Préconisations			
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur.		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 5 (Environ 12 habitants) • la charge organique était de 2 EH pour une capacité nominale de 50 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 48 EH, • la charge hydraulique était de 32 EH pour une capacité nominale de 50 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 18 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

La station d'épuration étant liée à une activité de restauration et d'hôtellerie, une importante variation saisonnière du nombre d'abonnés est constatée.

STATION	SAVAS - ETEIZE				
	Commune	Renseignements généraux			
		SAVAS			
	Mise en place	2013			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	150 EH - 9 kg DBO5/j - 22,5 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau d'Eteize			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
Projets					
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2014-2016			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	2 320	2 320	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2020, le volume moyen en sortie de station était sur la période de suivi de l'ordre de 7,2 m³/j, avec 1,1 m³/j d'eaux claires parasites, soit un taux d'ECP de 15% de la charge hydraulique reçue. La charge hydraulique à traité est équivalente à 32% de la capacité de la station. • Un bilan 24 H a été fait par le SATESE en Octobre 2013, par temps pluvieux, on retiendra : -Un bon fonctionnement de la station, avec des rendements corrects, -Une charge hydraulique reçue correspondant à 129 % de la capacité nominale de la station, -La présence d'eaux claires parasites à hauteur de 62 % du débit mesuré, -La charge hydraulique calculée sur les eaux usées strictes correspond à 73 EH, -Une charge organique reçue correspondant à 30 % de la capacité nominale de la station, -La charge organique reçue correspond à 44 EH pour la DBO5 et 62 EH pour la DCO.	La surface active n'avait pas pu être calculée précisément mais elle semblait importante sur certains bassins versants.	
Préconisations			
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur.		
Capacité résiduelle	En 2020 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 48 (Environ 128 habitants) • la charge organique était de 41 EH pour une capacité nominale de 150 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 109 EH, • la charge hydraulique était de 48 EH pour une capacité nominale de 150 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 102 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Un désherbage des bassins du deuxième étage a également été réalisé en 2020 afin d'optimiser le fonctionnement du système.

Hormis les travaux d'entretien et de maintenance, aucune action spécifique n'est prévue sur le système en 2023.

STATION	SAVAS - SAMOYAS				
	Commune	Renseignements généraux			
		SAVAS			
	Mise en place	2009			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	250 EH - 15 kg DBO5/j - 37,5 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau de Gardache			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2020)			
Projets					

Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2014-2016			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	4 520	4 520	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2020, le volume en entrée de station était sur la période de suivi de l'ordre de 13,2 m3/j, avec 1,1 m3/j d'eaux claires parasites, soit un taux d'ECP de 8% de la charge hydraulique reçue. La charge hydraulique traitée est équivalente à 35% de la capacité de la station. - Analyse des bilans SATESE de 2011 à 2013 : -Un bon fonctionnement de la station, avec des rendements corrects, -Une charge hydraulique et organique reçue correspondant généralement à 30 - 35 % de la capacité nominale de la station, -La présence d'eaux claires parasites de temps sec et en temps de pluie en quantité relativement faible.	La surface active n'avait pas pu être calculée précisément mais elle semblait importante sur certains bassins versants.	
Préconisations			
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur.		
Capacité résiduelle	En 2020 : - le nombre d'abonnés était de l'ordre de 74 (Environ 198 habitants) - la charge organique était de 92 EH pour une capacité nominale de 250 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 158 EH, - la charge hydraulique était de 88 EH pour une capacité nominale de 250 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 162 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2020 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté ministériel.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Des réparations de flotteur et de clapet de l'ouvrage ont eu lieu sur les mêmes périodes.

Hormis les travaux d'entretien et de maintenance, aucune action spécifique n'est prévue sur le système en 2023.

STATION	SERRIERES				
	Commune	Renseignements généraux			
		SERRIERES			
	Mise en place	1989			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Décanteur - digesteur			
	Capacités nominales	1600 EH - 96 kg DBO5/j - 240 m³/j			
	Milieu récepteur	le Rhône			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Non conforme (Données 2021)			
	Projets	Création de la STEP intercommunale Limony-Serrières (mise en service en février 2023)			
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2019			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	9 311	1 290	7 662	359
	Déversoir d'Orage	7			
	Poste de Refoulement	3			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2017-2018, le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 65 m3/j. La part des eaux claires parasites de temps sec était de l'ordre de 20%, soit 12.9 m3/j.	La surface active est de l'ordre de 30 100 m². La surface active indiquée est sous-estimée car les débits surversés au droit des déversoirs n'ont pas été mesurés lors de la campagne de mesures.	• Les surverses de deux déversoirs d'orage (2 et 3) fonctionnent a priori à partir de pluies de période de retour de 2 semaines. Par ailleurs, lorsque le niveau du Rhône monte, la surverse se retrouve très rapidement en eau. Ce phénomène a limité l'analyse du fonctionnement de l'ouvrage. • Le déversoir d'orage 4 surverse en permanence même par temps sec. • Les DO 5, 6 et 7 fonctionnent a priori à partir de pluies de période de retour de respectivement 1 semaine (D.O5) et 2 semaines pour les 2 autres.
Préconisations	Il a été préconisé : • Réduction des eaux claires parasites météoriques et réduction de l'impact sur milieu naturel -Priorité 1 : un montant de travaux de l'ordre de 1 086 000 €HT avec un objectif d'élimination de 52 000 m² de surface active et 5,2 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec. -Priorité 2 : un montant de travaux de l'ordre de 433 000 €HT avec un objectif d'élimination de 9 910 m² de surface active et 1.7 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec -Priorité 3 : un montant de travaux de l'ordre de 176 000 €HT avec un objectif d'élimination de 12 180 m² de surface active et 1.7 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec • Mise en conformité réglementaire du système d'assainissement -Priorité 1 : un montant de travaux de l'ordre de 382 000 €HT • Réduction de l'impact sur milieu naturel -Priorité 1 : un montant de travaux de l'ordre de 526 000 € HT • Réduction des eaux claires parasites météoriques -Priorité 2 : un montant de travaux de l'ordre de 208 000 €HT avec un objectif d'élimination de 2 200 m² de surface active -Priorité 3 : un montant de travaux de l'ordre de 265 000 €HT avec un objectif d'élimination de 241 000 m² de surface active Soit un montant de travaux total de l'ordre de 3 042 000 € HT et l'élimination de 318 000 m² de surface active et de 8.6 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 94 logements, soit environ 132 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 667 (Environ 1254 habitants) • la moyenne des charges organique et hydraulique est non représentative du fonctionnement de la station d'une capacité de 1600 EH. • Les résultats des bilans hydrauliques réalisés en entrée de STEP 2011-2016 (Source : SAUR) : Le débit mesuré et les charges organiques en entrée de station paraissent anormalement faibles au vu des charges attendues et les apports d'eaux claires parasites permanentes pressentis. Ces résultats laissent supposer une perte d'effluent sur le réseau ou en entrée de station. • D'après les données SATESE, le fonctionnement de la station d'épuration est très insuffisant. Dans ce contexte, aucun développement de l'urbanisation sur le territoire de la commune n'était envisageable jusqu'au commencement des travaux de mise en conformité des agglomérations de Limony-1, Serrières et Péage de Roussilon. La construction de la station d'épuration avec la commune de Serrières ayant débuté avec la création d'une STEP de 2650 EH, les restrictions d'urbanismes ont été levées.		

Conclusion :

Le bilan du système d'épuration de 2021 indique une station non conforme en équipement et en performance.

Dans ce cadre, en plus des travaux entrepris sur les réseaux de collectes, la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale a été actée en 2021. **Cette station d'épuration, commune avec Limony Village, a été mise en service en février 2023.**

De plus, des travaux de mise en séparatif et de création d'un bassin d'orage sont toujours en cours.

STATION	TALENCIEUX - VILLAGE				
	Commune	Renseignements généraux			
		TALENCIEUX			
	Mise en place	2005			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	500 EH - 30 kg DBO5/j - 75 m³/j			
	Milieu récepteur	La Cance			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
Projets					
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2017-2019			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	4 917	4 019	898	0
	Déversoir d'Orage	2			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Par temps sec : • le débit total moyen au niveau de l'entrée de la STEP était sur la période de suivi de l'ordre de 159m3/j, avec 56m3/j d'eaux usées et 103 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec. La part des ECP était donc de l'ordre de 65 %. Analyse des bilans 2018 : • Bons rendements épuratoires • Charge hydraulique reçue supérieure à la capacité de la station (présence d'eaux claires) en temps sec : en 2021, la charge hydraulique traitée est équivalente à 106% de la capacité de la station. • Charge hydraulique reçue supérieure à la capacité de la station en temps de pluie. • Charge organique reçue équivalente à 54 à 95 % de la capacité de la station.	La surface active est importante au niveau du réseau séparatif (BV 3+ BV2), elle est de l'ordre de 1,16 ha. Le réseau unitaire draine une surface active de l'ordre de 1,66 ha (BV4).	Concernant le déversoir d'orage en entrée de station du Village, il a fonctionné une seule fois en temps sec (le 5 avril). Ce fonctionnement n'est pas lié à un événement pluvieux (directement ou indirectement). Il semblerait qu'il s'agisse d'un fonctionnement exceptionnel en temps sec qui peut être lié à une obstruction partielle de la canalisation de départ vers la station (lingettes). On peut alors considérer que, sauf événement exceptionnel, ce déversoir d'orage ne fonctionne pas en temps sec. Tous les déversoirs d'orage fonctionnent en revanche pour des petites pluies de retour inférieur à un mois. Les volumes d'eaux claires permanents sont conséquents et peuvent expliquer en partie les déversements pour des pluies faibles.
Préconisations	Il a été préconisé : • Priorité 1 : Réduction des eaux claires parasites pour un montant de travaux de l'ordre de 20 000 €HT, avec un objectif d'élimination de 56 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec. • Priorité 2 : -Suppression des apports d'eaux pluviales dans le réseau eaux usées (env. 22 000 m² de surface active) pour un coût de l'ordre de 1 035 575 €HT -Amélioration de l'état du réseau et des ouvrages pour un montant de travaux de l'ordre de 1 500 €HT -Réduction de l'impact sur milieu naturel, les suppressions d'entrées d'eaux claires parasites de temps sec et de temps de pluie permettront de limiter d'autant le fonctionnement de ces déversoirs d'orage.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 85 logements sur les deux secteurs : Talencieux Village et Talencieux Balai, soit environ 119 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 245 (Environ 625 habitants) • la charge organique était de 281 EH pour une capacité nominale de 500 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 219 EH, • la charge hydraulique était de 528 EH pour une capacité nominale de 500 EH, soit une capacité résiduelle nulle. => Vigilance sur la charge hydraulique.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale hydraulique de la station est atteinte, mais que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté préfectoral. Concernant le dépassement hydraulique, il est important de noter qu'une pluie de 10,8 mm a été enregistrée dans les jours précédant le bilan. Le volume enregistré est probablement dû au ressuyage des réseaux.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2020 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée.

Hormis les travaux d'entretien et de maintenance, aucune action spécifique n'est prévue sur le système en 2023.

Toutefois, la régie d'assainissement reste vigilante concernant la charge hydraulique et le nombre d'abonnés en augmentation croissante sur le secteur.

STATION	TALENCIEUX - BALAI				
	Commune	Renseignements généraux			
		TALENCIEUX			
	Mise en place	2010			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	500 EH - 30 kg DBO5/j - 75 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau de la Cance via le Ru du Four			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2017-2019			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	2 916	2 916	0	0
	Déversoir d'Orage	1			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Par temps sec : - le débit total moyen au niveau de l'entrée de la STEP était sur la période de suivi de l'ordre de 59 m3/j, avec 30m3/j d'eaux usées et 29 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec. La part des ECP était donc de l'ordre de 50 %. Analyse des bilans 2018 : - Bons rendements épuratoires - Charge hydraulique reçue en limite de la capacité de la station (présence d'eaux claires) en temps sec. En 2021, la charge hydraulique traitée baisse lors du bilan et est équivalente à environ 50% de la capacité de la station. - Charge hydraulique reçue supérieure à la capacité de la station en temps de pluie - Charge organique reçue de 38 à 58 % de la capacité de la station	La surface active est de l'ordre de 0,34 ha.	Le déversoirs d'orage fonctionne en revanche pour des petites pluies de retour inférieur à un mois. Les volumes d'eaux claires permanents sont conséquents et peuvent expliquer en partie les déversements pour des pluies faibles.
Préconisations	Il a été préconisé : - Priorité 1 : des enquêtes de branchement pour la réduction des eaux claires parasites pour un montant de travaux de l'ordre de 1000 €HT, avec un objectif de travaux qui en découle avec l'élimination de 14 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec. - Priorité 2 : - Suppression des apports d'eaux pluviales dans le réseau eaux usées au niveau des branchements pour un coût de l'ordre de 9 200 €HT pour l'ensemble de la commune - Amélioration de l'état du réseau et des ouvrages pour un montant de travaux de l'ordre de 15 300 €HT - Réduction de l'impact sur milieu naturel, les suppressions d'entrées d'eaux claires de temps sec et de temps de pluie permettront de limiter d'autant le fonctionnement des déversoirs d'orage		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 85 logements sur les deux secteurs : Talencieux Village et Talencieux Balai, soit environ 119 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : - le nombre d'abonnés était de l'ordre de 150 (Environ 383 habitants) - la charge organique était de 153 EH pour une capacité nominale de 500 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 347 EH, - la charge hydraulique était de 248 EH pour une capacité nominale de 500 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 252 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté préfectoral.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2021 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. Les rampes de l'étage numéro 2, ainsi que le flotteur, ont également été changés.

Hormis les travaux d'entretien et de maintenance, aucune action spécifique n'est prévue sur le système en 2023.

STATION	THORRENC				
	Commune	Renseignements généraux			
		THORRENC			
	Mise en place	2006			
	Régime administratif	-			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	60 EH - 3,6 kg DBO5/j - 9 m³/j			
	Milieu récepteur	ruisseau le Torrenson			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2017-2019			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	390	390	0	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	Le débit total moyen au niveau de l'entrée de la STEP était sur la période de suivi de l'ordre de 3.42 m3/j, avec 3 m3/j d'eaux usées et 0.4 m3/j d'eaux claires parasites de temps sec. La part des ECP était donc de l'ordre de 12 %. Analyse des bilans 2018 : • Rendements épuratoires corrects malgré le colmatage des filtres • Charge hydraulique reçue en dessous de la capacité de la station en temps sec. En 2021, celle-ci représente 23% de la capacité de la station. • Charge hydraulique reçue en dessous de la capacité de la station en temps de pluie • Charge organique reçue de 53 à 67 % de la capacité de la station.	• La pluie a peu d'impact sur les réseaux d'assainissement • Les surfaces actives raccordées sont faibles.	
Préconisations	Il a été préconisé : • De résoudre le problème de colmatage des filtres : -Solution 1 : Maintien de la filière existante avec renouvellement intégral du massif filtrant. Les travaux préconisés sont indiqués dans la fiche n°1 pour un coût estimé de l'ordre de 61 500 €HT -Solution 2 : Remplacement de la station par une station d'épuration de type Filtres Plantés de Roseaux à un étage recirculé (voir fiche n°2) pour un coût estimé de l'ordre de 160 000 €HT. Pour cette station les hypothèses suivantes ont été considérées : - o Capacité identique à l'actuelle, soit 60 EH - o Surface des filtres de 1.5 m² par EH, soit au total 90 m² - o Mise en place d'un poste de relevage pour la recirculation des eaux usées dans le but d'atteindre les objectifs prévus par l'arrêté du 21 juillet 2015 - o Emprise globale du site entre 300 et 400 m² - o Maintien de service possible uniquement si la construction de la nouvelle station se fait à côté de l'existante, sous réserve, donc, de foncier disponible. - o Estimation du prix sous réserve de la présence d'un branchement électrique A noter que la solution d'une filière à 2 étages serait probablement impossible compte tenu du foncier disponible.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 14 logements, soit environ 20 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH) => Ces logements sont prévus hors zone d'assainissement collectif		
Capacité résiduelle	En 2021 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 21 (Environ 54 habitants) • la charge organique était de 8 EH pour une capacité nominale de 60 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 52 EH, • la charge hydraulique était de 14 EH pour une capacité nominale de 60 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de l'ordre de 46 EH. La station est en capacité de traiter correctement l'hôtel restaurant dont les affluents sont raccordés.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte. En 2018, le système avait été déclaré non-conforme par la Police de l'Eau. Cependant, la qualité du rejet est aujourd'hui redevenue conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté préfectoral grâce aux derniers travaux réalisés en 2020 (curage des boues et remplacement des granulats). Ces travaux ont été réalisés suite aux conclusions du schéma directeur d'assainissement. Les travaux de priorité 1 fixés dans le schéma directeur d'assainissement ont été réalisés sur la même année.

Néanmoins, le démarrage du filtre planté de roseaux se fait difficilement, les roseaux ont du mal à se développer. Avec les conseils du SATESE, un paillage a été installé et la régie d'assainissement restera vigilante au prochain bilan 24H de la station d'épuration.

Il est important de notifier, comme évoqué dans le tableau, que l'urbanisation future de la commune ne concerne pas la station d'épuration. En effet, les futurs logements sont prévus en zone d'assainissement non collectif.

STATION	VERNOSC - ARMENSON				
	Commune	Renseignements généraux			
		VERNOSC-LES-ANNONAY			
	Mise en place	2004			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Boues activées faible charge			
	Capacités nominales	2500 EH - 150 kg DBO5/j - 450 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau de Vauzelle, affluent de la Cance			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Non conforme (Données 2021)			
Réseaux d'assainissement	Projets	Deconnexion des effluents de l'industriel Concept fruits et envoi vers le système d'assainissement d'ACANTIA réalisé 2022 => La station devrati être en conformité suite aux travaux (Courrier de la DDT fin 2021 pour la levée des restrictions d'urbanismes).			
	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2014-2016			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	36 492	31 678	2 622	2 192
	Déversoir d'Orage	4			
	Poste de Refoulement	5	Télésurveillance		

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	- En 2014 : Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 843 m³/j, soit 187 % de la capacité nominale de la station, avec 494 m³/j d'eaux usées (Environ 3 300 EH) et 349 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 40 %. - Analyse des données d'auto-surveillance de 2011 à 2013 : - En période de nappe basse, le volume mesuré en entrée de station au mois d'août 2012 était de 200 m³/j, soit 44 % de la capacité nominale de la station. - En période de nappe haute, le volume mesuré en entrée de station au mois de février 2012 était de 328 m³/j, soit 73 % de la capacité nominale du système d'épuration. Il était de 1 020 m³/j au mois de mai 2013, soit 226 % de la capacité nominale de la station d'épuration. - les charges organiques reçues correspondent à environ 80 à 85 % de la capacité de la station. - les charges hydrauliques varient en fonction de la pluviométrie et de la présence plus ou moins importantes d'eaux claires drainées par les réseaux. - En 2011 et 2012, les charges organiques reçues étaient de l'ordre de 35 à 40 % de la capacité nominale de la station. Après le raccordement de l'industriel Concept Fruit, ces charges ont augmentées à plus de 80 % de la capacité de la station.	- La surface active n'avait pas pu être calculée précisément mais elle semblait importante sur certains bassins versants, notamment au niveau du bourg avec la présence de réseaux unitaires. - L'analyse des données d'auto-surveillance de 2011 à 2013 : En temps de pluie, les volumes mesurés en entrée de station peuvent aller bien au-delà de 1000 m³/j (une partie étant également déversée à l'amont au niveau des DO)	Plusieurs déversoirs ont fonctionné en temps sec en nappe haute de façon ponctuelle ou permanente. Tous les déversoirs ont fonctionné pour des petites pluies.
Préconisations	Il a été préconisé : - l'élimination d'environ 697 m³/j d'eaux claires de temps sec pour un coût de travaux estimatif de l'ordre de 730 000 €HT; - l'élimination d'environ 39 800 m² de surface active pour un coût de travaux estimatif de l'ordre de 1 445 000 €HT; - Amélioration du fonctionnement des postes de refoulement pour un coût de travaux estimatif de l'ordre de 146 000 €HT; - Amélioration du fonctionnement de 4 déversoirs d'orage. Les travaux sur les DO en amont de la station d'Armenson visent par exemple à l'amélioration de leurs fonctionnement ainsi qu'à la mise en place de dégrilleur au niveau des rejets. L'auto-surveillance a également été mise place pour limiter les rejets dû a des dysfonctionnements. - la mise en place d'une nouvelle déshydratation des boues (env. 100 000 €HT)		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 196 logements, soit environ 274 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2021 : - le nombre d'abonnés était de l'ordre de 1048 (Environ 2672 habitants) - la charge organique moyenne était de 1883 EH et maximale de 4433 EH pour une capacité nominale de 2500 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de 617EH. - la charge hydraulique était en moyenne 2189 EH et maximale de 8322 EH pour une capacité nominale de 2500 EH, soit une capacité résiduelle moyenne de 311 EH. Il est à noter : La station d'épuration subit des surcharges liées aux rejets d'un industriel (Concept fruits) qui ne respecte pas les limites de sa convention de rejet. Les travaux pour permettre l'évacuation des effluents vers Acantia, ainsi que le transfert d'une partie des rejets domestiques de la commune, vient d'être achevés. Cela devrait permettre ainsi à la STEP d'Armenson de retrouver une capacité de traitement conforme pour l'urbanisation future de la commune.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la station d'épuration est non conforme en équipement et en performance. Des épisodes de surcharge hydraulique et organique sont fréquemment constatés.

Pour remédier à cette situation, des travaux d'élimination d'eau claire parasite, avec mise en séparatif et déconnexion de branchements, ont été réalisés conformément aux priorités établies par le schéma directeur d'assainissement. La télégestion a également été installée sur tous les postes de relevages du secteur.

Un réseau de transfert a été créé afin de déconnecter les effluents non domestiques de l'entreprise Concept Fruits vers le système Acantia. Les travaux ont également permis de déconnecter le bassin versant de Grange Saint-Claire. Ces travaux, dont la mise en service est intervenue au deuxième semestre 2022, devraient permettre à la station de retrouver un fonctionnement « normal » en 2023. Maintenant que le système de traitement ne reçoit plus que des effluents domestiques, les performances devraient être conformes. Il conviendra malgré tout de rester vigilant à la charge hydraulique reçue en entrée de station. Elle reste élevée en période hivernale et lors des périodes pluvieuses prolongées. Cela montre que le réseau collecte encore trop d'eau claire parasite.

Au vu des travaux effectués précédemment, le bilan annuel 2023 sera déterminant dans le choix de la future stratégie à adopter.

STATION	VERNOSC - VERT				
	Commune	Renseignements généraux			
		VERNOSC-LES-ANNONAY			
	Mise en place	2010			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Filtres plantés de roseaux			
	Capacités nominales	250 EH - 15 kg DBO5/j - 66,5 m³/j			
	Milieu récepteur	Ravin de la Murette, affluent de la Cance			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets				
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement	2014-2016			
		Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml	Refoulement en ml
	Type de réseau	1 631	1 089	542	0
	Déversoir d'Orage	0			
	Poste de Refoulement	0			

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2014 : - Le débit total moyen sur l'ensemble des bassins de collecte était sur la période de suivi de l'ordre de 29 m³/j (soit 76 % de la capacité nominale de la station), avec 10.6 m³/j d'eaux usées (soit 67 EH) et 18.4 m³/j d'eaux claires parasites de temps sec, soit un taux de dilution de l'ordre de 63 %. - Une charge organique d'environ 40 EH soit environ 16 % de sa capacité. Analyse des données d'auto-surveillance de 2010 à 2013 : - Une charge hydraulique reçue en temps sec correspondant en moyenne à 20 à 25 % de la capacité nominale de la station (Environ 26% pour l'année 2021) - Une charge organique reçue correspondant en moyenne à 10 à 15 % de la capacité nominale de la station.	La surface active n'avait pas pu être calculée précisément mais elle semblait importante sur certains bassins versants.	
Préconisations	Il a été préconisé : - l'élimination d'environ 90 m³/j d'eaux claires de temps sec pour un coût de travaux estimatif de l'ordre de 79 200€ HT - l'élimination d'environ 5500 m² de surface active pour un coût de travaux estimatif de l'ordre de 220 000€ HT.		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 0 logement sur ce secteur		
Capacité résiduelle	En 2021 : - le nombre d'abonnés était de l'ordre de 40 (Environ 102 habitants) - la charge organique moyenne était de 103 EH pour une capacité nominale de 250 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 147 EH, - la charge hydraulique était de 114 EH pour une capacité nominale de 250 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 136 EH.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale de la station n'est pas atteinte et que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté préfectoral.

Concernant les travaux de fonctionnement, en 2021 et 2022, un faucardage complet des roseaux a été réalisé par une entreprise spécialisée. L'élimination des plantes adventices du deuxième étage a également eu lieu en 2021.

Hormis les travaux d'entretien et de maintenance, aucune action spécifique n'est prévue sur le système en 2023.

STATION	VINZIEUX				
	Commune	Renseignements généraux			
		VINZIEUX			
	Mise en place	2000			
	Régime administratif	Déclaration			
	Type et traitement en place	Lagunage			
	Capacités nominales	400 EH - 24 kg DBO5/j - 60 m³/j			
	Milieu récepteur	le ruisseau de Chaumaison			
		Conformité / Performance			
	Conformité réglementaire	Conforme (Données 2021)			
	Projets	AVP pour la création d'une nouvelle STEP lancée en 2022			
Réseaux d'assainissement	Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement		2019-2021		
			Total linéaire en ml	Eaux usées en ml	Unitaire en ml
	Type de réseau		11 311	11 311	0
	Déversoir d'Orage		1		
	Poste de Refoulement		1		

	Temps sec	Temps de pluie	Rejet milieu naturel
Part des eaux claires parasites et dysfonctionnements	En 2021 : •Le volume en sortie de station était de 113,51 m³/j, à savoir une charge hydraulique équivalente à 189% de la capacité de la station. •La charge organique traitée est elle équivalente à 79% de la capacité de la station.		
Préconisations	Il a été préconisé en 2021 : •Priorité 1 : Amélioration des conditions de collecte avec réhabilitation des réseaux existants -Route de Malhauran : 700€ HT -rue les Quartelées : 2 500€ HT -rue Gourgoulin : 1 300€ HT -rue du Repos et RD342 : 135 000€ HT •Priorité 2 : Améliorer le traitement des effluents et limiter la charge en entrée de station : Entre 655 000€ HT et 937 000€ HT •Priorité 3 : Maintien du patrimoine en bon état : 73 000€ HT		
Projet d'urbanisme	Selon le projet PLUiH, il est envisagé 26 logements, soit environ 36 habitants à l'horizon 15 ans (ratio 1,4 habitants par logement - donnée PLUiH)		
Capacité résiduelle	En 2018 : • le nombre d'abonnés était de l'ordre de 203 (Environ 548 habitants) • la charge organique moyenne était de 318 EH pour une capacité nominale de 400 EH, soit une capacité résiduelle de l'ordre de 82 EH, • la charge hydraulique était de 757 EH pour une capacité nominale de 400 EH, soit une capacité résiduelle nulle.		

Conclusion :

Les résultats du bilan annuel de 2021 indiquent que la capacité nominale hydraulique de la station est atteinte mais que la qualité du rejet est conforme aux prescriptions épuratoires de l'arrêté préfectoral. Il est important de noter que le bilan a été effectué en période de nappe haute.

Le schéma directeur de Vinzieux a débuté en mai 2019 par l'entreprise Altéréo. Une présentation de la phase du programme de travaux a été effectuée le 29 juin 2021. Outre les travaux de priorité 1 visant à réduire les eaux claires parasites dans le système de collecte, il s'avère que l'état structurel des lagunes de décantation reste inquiétant. De nombreuses déchirures des géomembranes sont constatées et, depuis mai 2021, on observe un affaissement de la digue entre les lagunes 1 et 3. Suite à cet incident, aucun dommage n'a été constaté dans les lagunes.

En septembre 2022, la collectivité a lancé une étude avant-projet, par le Cabinet Merlin, concernant le remplacement total de la station en lieu et place.

Le service a étudié également la faisabilité de raccorder le hameau de Font Bois (situé sur la commune de Charnas) au système de traitement de Vinzieux, afin de soulager la capacité hydraulique de la station de Charnas. Le raccordement du hameau de Font Bois à la station d'épuration de Vinzieux a été cependant abandonné suite aux résultats de l'étude. Aucune date concernant le renouvellement de la STEP n'a encore été actée.

Également, en 2022, un courrier a été distribué aux abonnés à l'assainissement par la commune afin de rappeler les bons gestes concernant la nature des rejets autorisés à la station d'épuration.

Conclusion générale sur le système de collecte :

En 2023, la collectivité prévoit d'investir environ 2 300 000 € sur le réseau de collecte. Des travaux sont prévus sur le système Acantia sur la commune d'Annonay (Rue de Fontanes, Quartier Mallevall/Ranchet, Boissy Sud), mais aussi sur la commune de Davézieux (Ferme Richard, Place de l'Eglise). Des travaux sont également prévus sur le système Quintenas Village (Les barrouys La terrasse) et sur la commune de Serrières (Bassin d'orage et mise en séparatif).

Sur la même période, il est également prévu d'investir environ 2 000 000 € dans les systèmes de traitement. Ce budget prévisionnel inclut la réhabilitation de la STEP de Peaugres Village et d'Ardoix Village, ainsi que l'étude interne d'un projet de réhabilitation de la STEP de Félines Fontachard

De plus, au deuxième semestre 2023, le contrôle de l'installation d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente va devenir obligatoire, comme c'est déjà le cas pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Les travaux de mise en conformité, réalisés à la suite de ses contrôles, devraient permettre de diminuer significativement la quantité d'eau claire parasite transitant dans les systèmes de collecte.

2.4 Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

2.4.1 Etes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ?

Non

2.4.2 Caractéristiques globales du territoire et des zones susceptibles d'être impactées

2.4.2.1 Est-ce que le territoire de votre collectivité contient, ou est limitrophe, d'une commune disposant :

- **D'une zone de baignade** : NON
- **D'une zone conchylicole** : NON
- **D'une zone de montagne** : Oui, il s'agit des communes d'Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Monestier, Roiffieux, Savas, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Vanosc, Villevocance et Vocance qui sont classées en totalité en zone de montagne.
- **D'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable** : Oui, il s'agit de :
 - Le puits de Limony situé sur la commune de LIMONY
 - Le captage du Ternay situé entre les communes de SAVAS et SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
 - 2 sources au lieu-dit « Begue » situées sur la commune de MONESTIER
 - 3 sources dont une située au lieu-dit « Combenoire », la seconde au lieu-dit « Cabus » et la troisième au lieu-dit « Rouris » situées sur la commune de SAINT-JULIEN-VOCANCE
 - 2 captages d'alimentation en eau potable, le premier au niveau du lieu-dit « Champ du Bosc » et le deuxième au lieu-dit « Barbelle » sur la commune de VANOSC
 - 2 sources, 1 située au lieu-dit « Blachebelle », la seconde au lieu-dit « Font du Loup » sur la commune de VOCANCE.

L'ensemble de ces captages ont fait l'objet de périmètres de protection et/ou sont en cours, à l'exception du captage de « Cabus » situé sur la commune de SAINT-JULIEN-VOCANCE

- Le territoire de la collectivité est concerné également par les périmètres de protection des captages suivants :
 - Captage « Bois de la Grange » situé sur la commune de Saint-Pierre-sur-Doux, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 22/05/1995 ;
 - Captage des « Terres Carrées » situé sur la commune de Peyraud.

Il existe également des captages privés d'eau destinés à la consommation humaine (hors captages à usage unifamilial) :

- Captage de la fromagerie « Altariba » situé sur la commune de VOCANCE ;
- Captage des chambres d'hôtes « Bosc-lagier » situé sur la commune de VANOSC.
- **D'un périmètre de protection des risques d'inondations** : Oui, le risque d'inondation sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo concerne les communes riveraines du fleuve Rhône et de ses affluents ainsi que des rivières Déûme, Cance et Ay. Les communes concernées sont aux nombres de 18. Sur ces 18 communes, 11 disposent d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondations (PPRNP Inondation ou PPRI). Il s'agit de :
 1. Annonay : PPRI de la Cance et de la Deûme ;
 2. Ardoix : PPRI de la rivière Ay ;
 3. Boulieu-lès-Annonay : PPRI de la Deûme ;
 4. Davézieux : PPRI de la Deûme ;
 5. Limony : PPRI du fleuve Rhône et de son affluent Le Limony ;
 6. Roiffieux : PPRI de la Cance ;
 7. Saint-Désirat : PPRI du fleuve Rhône et de ses affluents l'Ecoutay, le Lantizon et le Plansonnet ;
 8. Saint-Marcel-lès-Annonay : PPRI de la Deûme et de son affluent le Ternay ;
 9. Serrières : PPRI du fleuve Rhône et de ses affluents, le Marlet, le Vergelet, le Moure et le ruisseau de la Madone ;
 10. Villevocance : PPRI de la Cance et de son affluent le Malbuisson ;
 11. Vocance : PPRI de la Cance.

Il est important de notifier que dans le cadre du PPRI, 4 sont en révisions réelles. Il s'agit de Saint-Marcel-lès-Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Villevocance et Annonay.

Les communes de Monestier, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance, Savas, Thorrenc et Vanosc ont fait l'objet d'une étude menée par la DDT pour améliorer la connaissance des aléas sur les bassins versants Cance, Deûme et Thorrençon. Cette étude a donné lieu à un porter à connaissance (PAC) applicable depuis le 22 octobre 2021. Ce PAC concerne également des communes faisant parties d'un PPRI. Il s'agit des communes d'Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Roiffieux, Saint-Marcel-lès-Annonay, Villevocance et Vocance.

De fait, pour toutes les communes du porter à connaissance disposant d'un PPRI, il faut recroiser les informations de ces deux documents pour définir le risque et ses impacts en terme de construction.

2.4.2.2 Le territoire dispose-t-il :

- **De cours d'eau de première catégorie piscicole ?** Oui, il s'agit de :
 - La Cance en amont d'Annonay
 - L'Ay ;
 - la Deûme ;
 - le Ternay
 - Le Limony

- l'Ecoutay
 - le Crémieux
 - le Lignon
 - l'Embrun
 - le Goueil
 - La Thine
 - le Malbuisson
-
- **De réservoirs biologiques selon le SDAGE ?** Oui, il s'agit de :
 - la Cance et ses affluents
 - le Rhône et ses affluents. Ces cours d'eau représentent la partie « trame bleue » et intègrent les cours d'eau ou tronçons reconnus pour leur valeur écologique (espaces de mobilité des cours d'eau, couvertures végétales permanentes, réservoirs biologiques des SDAGE ...).

2.4.2.3 Y-a-il une zone « environnementalement » sensible à proximité ?

Le territoire d'ANNONAY AGGLOMERATION est concerné par :

- **Les zones NATURA 2000 suivantes :**
 - Sites d'importance communautaire au titre de la directive « Habitats » :
 - site B28 « Suc de Clavat »
 - site FR 8201663 « Affluents rive droite du Rhône »
 - site FR 8201749 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière »
 - Site d'importance communautaire au titre de la directive « Oiseaux » :
 - site FR 8212012 « Île de la Platière »
- **Les ZNIEFF de type I suivantes :**
 - n°07010010 « Cours inférieur de l'Ay »
 - n°4200034 « Forêts et prairies de Rochepin et de l'Hermus »
 - n°07010002 « Lac de Vert »
 - n°07010003 « Partie aval de la Cance »
 - n°07000010 « Prairie à Toissieu »
 - n°07010014 « Prairies humides de Talencieux »
 - n°07000056 « Prairies humides de Terrelongue et du grand pré »
 - n°07100013 « Ruisseau des Usclats, Ruisseau du Malbuisson »
 - n°07000047 « Ruisseau d'Aumas »
 - n°07000014 « Site à chauve-souris du Pourrat »
 - n°07000015 « Zone humide de Signol »
 - n°07000013 « Suc de Clavat »
 - n°07010006 « Vallon de Limony »
 - n°26010020 « Ile de la Platière »
 - n°07010009 « Ruisseau de Crémieux »
 - n°07010005 « Côte de Viale »
 - n°07010001 « Colline du Châtelet »

- n°07010007 « Ruisseau de Mallet »
- n°07010008 « Ruisseau de Vergelet »
- n°26010001 « Ile de la Sainte »

• **Les Zone humide suivantes :**

- Champagne
- Coins
- Fontuzat
- Ile de la Platière
- La Chaumaison T1
- La Chaumaison T2
- Les Débats
- Montvallier
- Peaugres
- Praclos
- Rau du Moure
- Ravicolle
- Rhône court-circuité de l'aménagement CNR du Péage
- Ruisseau de Peaugres
- Saint Sornin
- Gueille amont
- Grand-Grange
- Guillaume
- Lac d'Embrun
- Les Fans
- Peyron
- Pâturaux
- Plateau de Quintenas

• **Des éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors)**

Le territoire de la collectivité est concerné par les composantes de la trame verte et bleue suivante :

- Corridors axe à remettre en état :
 - nord d'Annonay
 - fuseau transversal au Rhône dans la région de Bogy. Ces corridors assurent des connexions entre réservoirs de biodiversité en offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- Réservoirs de biodiversité du SRCE :
 - vallée de la Cance,
 - Réserve Naturelle N « île de la Platière », sites NATURA 2000. Ils correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.
 - Zone NATURA 2000 affluents du Rhône

Il est à préciser que dans le cadre du Corridors du Grand Pilat, le PRN du Pilat accompagne Annonay Agglo dans la prise en compte de ces enjeux dans ce PLUiH.

- **Présence de nappe phréatique sensible ?**

« Alluvions du Rhône de la plaine du Péage du Roussillon à l'île de la platière ». Cette entité est identifiée au SDAGE comme une masse d'eau stratégique pour l'alimentation en eau potable. Face à des pressions importantes de pollution ponctuelle urbaine et industrielle mais également de prélèvements, des mesures de réduction de l'impact des sites et sols pollués et de partage de la ressource en eau doivent être mises en place. Sur ce dernier point, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est en cours d'élaboration.

2.4.2.4 Les masses d'eau concernées

- **Les Masses d'eau superficielles concernées sont :**

- **FRDR459 L'Ay** : État écologique médiocre et bon état chimique. Objectif qualité 2015,
- **FRDR460 La Cance de la Deume au Rhône** État écologique mauvais (param. génér. qual. phys-chim/flore aquatique) et bon état chimique. Objectif qualité 2015,
- **FRDR461c Déome de l'amont de Bourg Argental à la confluence** : État écologique moyen (continuité/ichtyofaune) et bon état chimique. Objectif qualité 2015,
- **FRDR465 Ecoutay** : État écologique moyen (param. génér. qual. phys-chim/flore aquatique) et bon état chimique. Objectif qualité 2021 pour l'état écologique et 2015 pour l'état chimique
- **FRDR468 Limony** : État écologique médiocre (param. génér. qual. phys-chim/flore aquatique). Objectif qualité 2021 pour l'état écologique et 2015 pour l'état chimique
- **FRDR1357 Rau de Torrenson** État écologique moyen (param. génér. qual. phys-chim/flore aquatique). Objectif qualité 2021 pour l'état écologique et 2015 pour l'état chimique

- **Les Masses d'eau souterraines**

Les masses d'eau souterraines concernées sont :

- Code : FRDG 613 : **Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux**, dont l'état quantitatif et chimique est considéré comme bon et l'objectif d'atteinte du bon état devait être atteint pour 2015 pour les deux paramètres, à savoir, nitrates et pesticides.
- Code : FRDG325, **Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon** dont l'état quantitatif est considéré comme bon et l'objectif d'atteinte du bon état devait être atteint pour 2015. L'état chimique est mauvais pour Trichloroethylene /Tetrachloroethylene /COHV/Urées/Oxadiazon, l'objectif d'atteinte du bon état est fixé pour 2027.

2.4.2.5 Votre territoire fait-il l'objet d'application de document de niveau supérieur ?

- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

D'après les données du site DREAL, le territoire (commune de SAINT DESIRAT) serait également concerné par le SAGE (06025) Bièvre - Liers - Valloire.

L'examen du document intitulé "Etat des lieux des milieux et des usages -Diagnostic global Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bièvre Liers Valloire - Version validée en CLE le 8 avril 2010. Le territoire de la commune de SAINT DESIRAT ne serait pas concerné.

- **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**, il s'agit du Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône, approuvé le 28 novembre 2019.

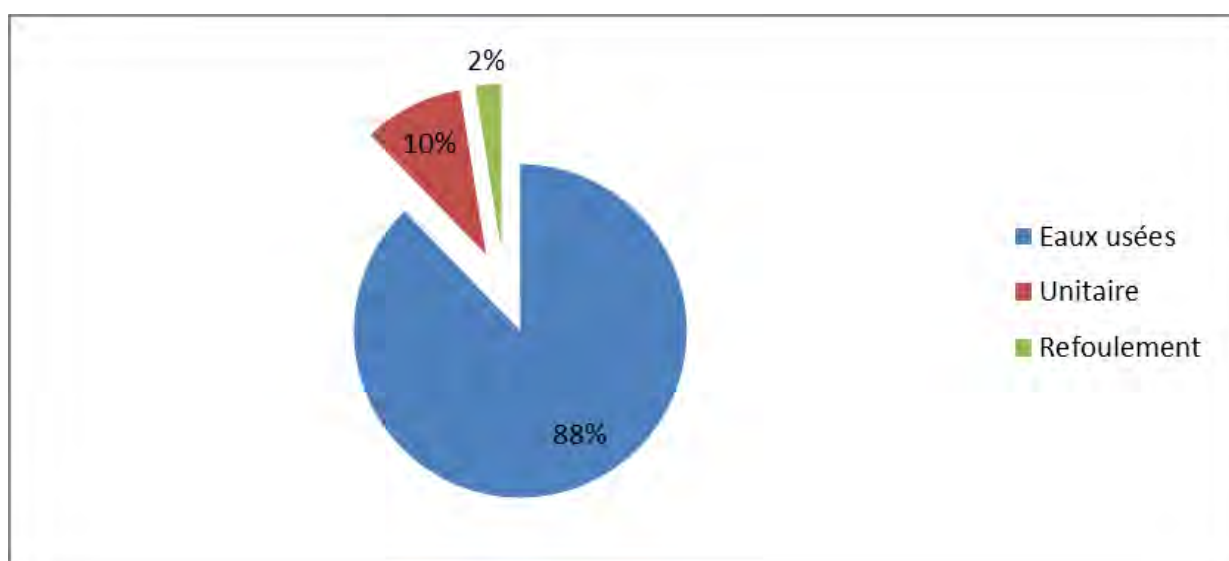
2.4.2.6 Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?

D'après les données recueillies, le territoire d'Annonay Rhône Agglo ne sera pas soumis à une forte urbanisation. En effet, l'élaboration du PLUiH en cours se construit autour d'un projet de territoire qui valorise et s'appuie sur l'armature urbaine existante. Le projet de territoire porte l'ambition d'un développement démographique d'environ 0,7% de croissance moyenne par an, pour les quinze prochaines années. Ce développement s'appuiera sur une armature urbaine hiérarchisée permettant de recentrer l'urbanisation dans les polarités, sur le réseau des infrastructures viaires structurantes ainsi que sur les réseaux commerces, services, loisirs et d'équipements, dont le renforcement accompagnera les besoins nouveaux.

2.4.2.7 Comment sont répartis les réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?

La collectivité compte 659 545 ml de réseaux d'assainissement des eaux usées répartis comme suit :

Eaux usées	Unitaire	Refoulement	Total
578 980	63 921	16 644	659 545



2.4.2.8 Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?

	Aptitude de sol
Annonay	OUI
Ardoix	OUI
Bogy	NON
Boulieu-lès-Annonay	NON
Brossainc	NON
Charnas	OUI
Colombier Le Cardinal	OUI
Davezieux	NON
Félines	NON
Le Monestier	NON
Limony	OUI
Peaugres	NON
Quintenas	NON
Roiffieux	OUI
Saint Jacques d'Atticieux	OUI
Saint Julien Vocance	OUI
Saint-Clair	NON
Saint-Cyr	OUI
Saint-Désirat	NON
Saint-Marcel-lès-Annonay	NON
Savas	NON
Serrières	OUI
Talencieux	NON
Thorrenc	NON
Vanosc	NON
Vernosc-lès-Annonay	OUI
Villevocance	NON
Vinzieux	NON
Vocance	NON

2.5 Questions relatives aux zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées

2.5.1 Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

2.5.1.1 Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles) à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?

La majorité des zones urbanisables ou à urbaniser sont situées dans les secteurs raccordables ou à raccorder au réseau public d'assainissement collectif. Certains raccordements pourront se faire via des extensions, qui seront enclenchées après études préliminaires de la régie sur la faisabilité et la nécessité de tel travaux.

2.5.1.2 Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ?

Oui

2.5.1.3 Le contrôle des assainissements non collectifs

Il est recensé sur le territoire d'ANNONAY RHONE AGGLO 2 037 installations d'assainissement autonome. Environ 86% de ces installations ont fait l'objet de visite et environ 35% de celle-ci sont concerné par une non-conformité.

2.5.1.4 Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement, un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?

Non

2.5.1.5 La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?

Non

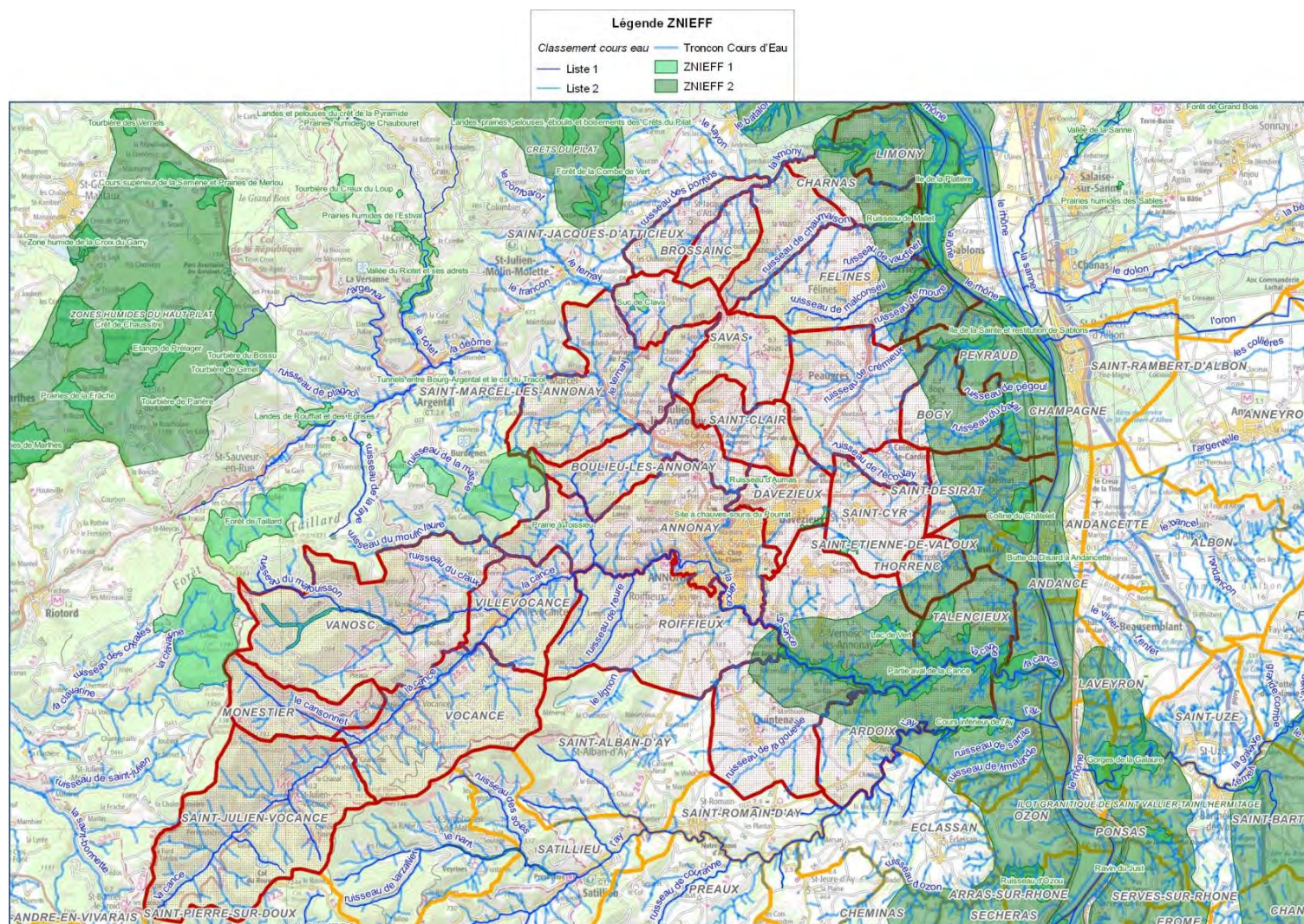
2.5.1.6 Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel...) ?

D'une manière générale, il n'est pas prévu d'ouvrir beaucoup des zones à urbaniser en assainissement non collectif, sauf exception notable mais qui seront étudié au cas par cas.

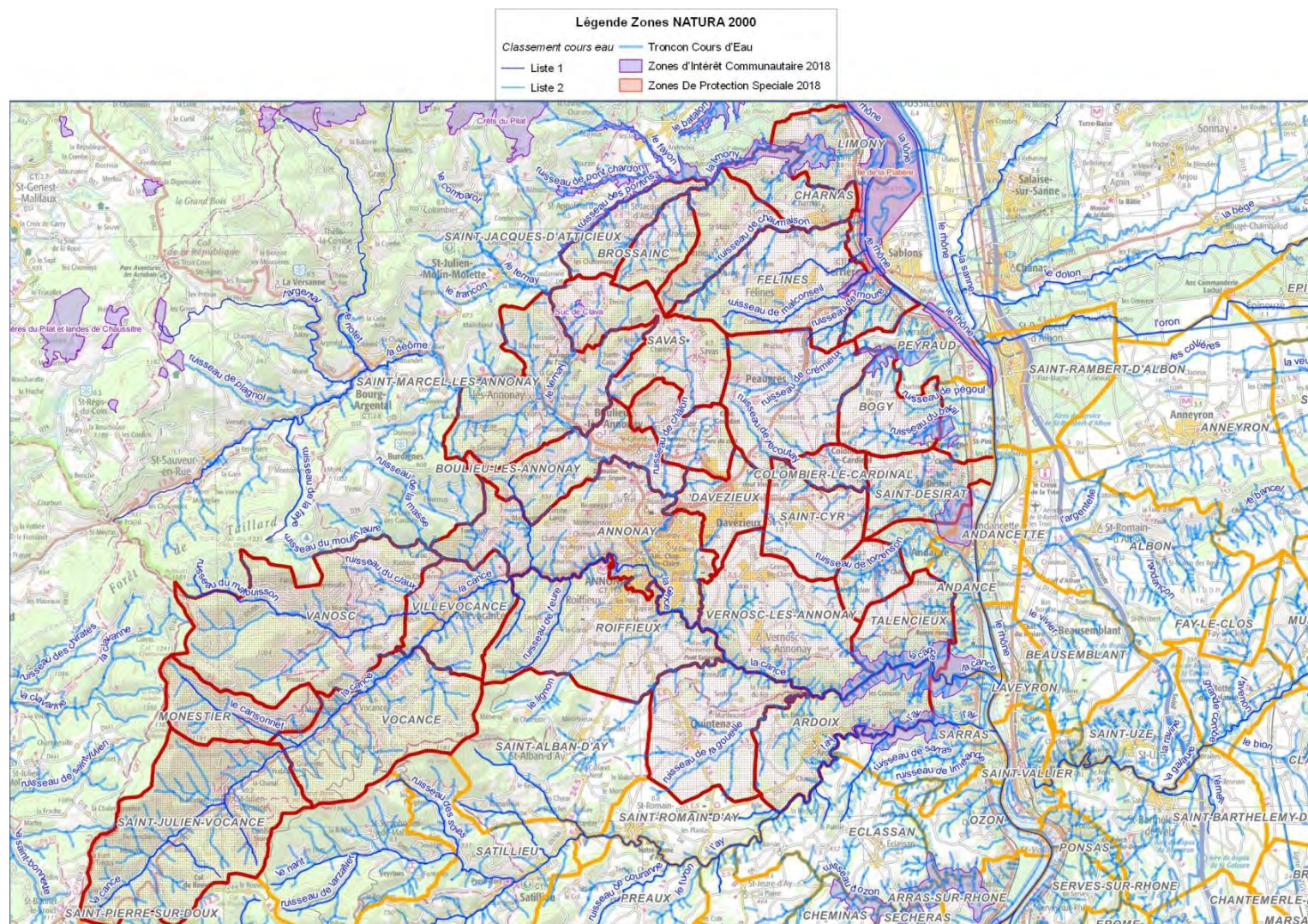
Globalement, le rejet en milieu superficiel est prévu dans le cadre de réhabilitation dans les zones où l'infiltration est mauvaise et ou le substratum est proche de la surface. Cela est, pour tout projet d'Assainissement Non Collectif, définis par la réalisation d'une étude hydrogéologique.

3 ANNEXES

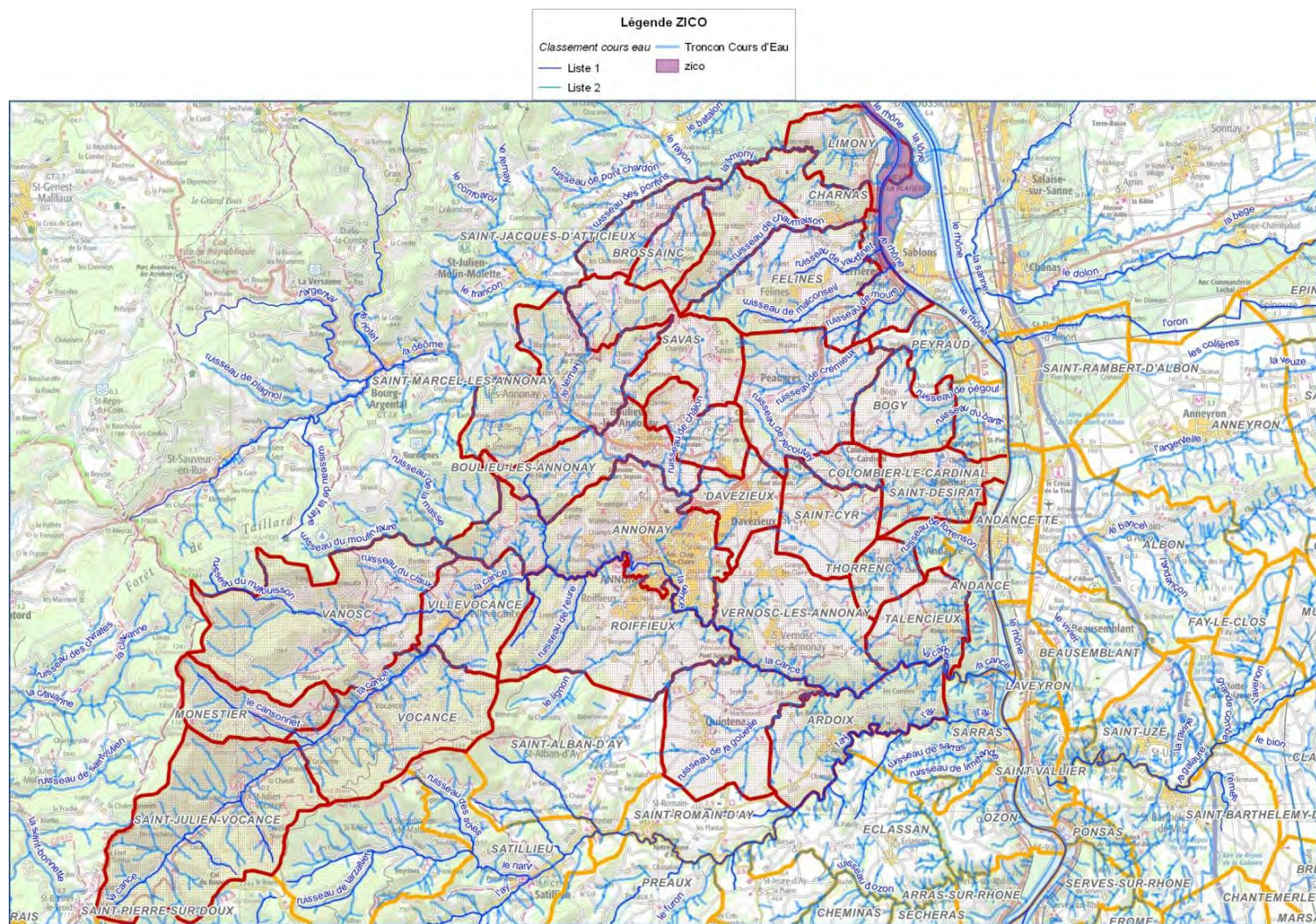
3.1 ZNIEFF



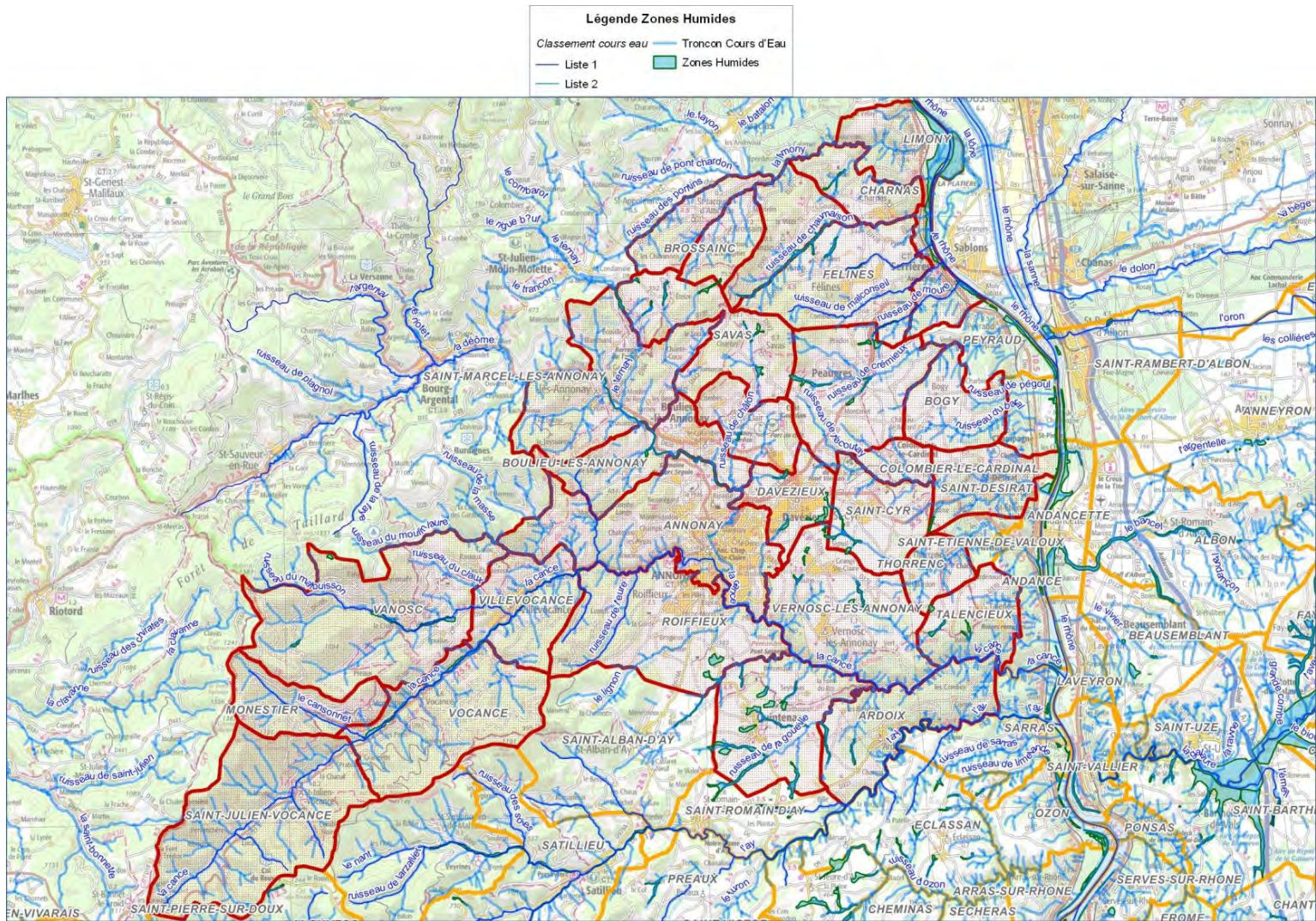
3.2 Zones NATURA 2000



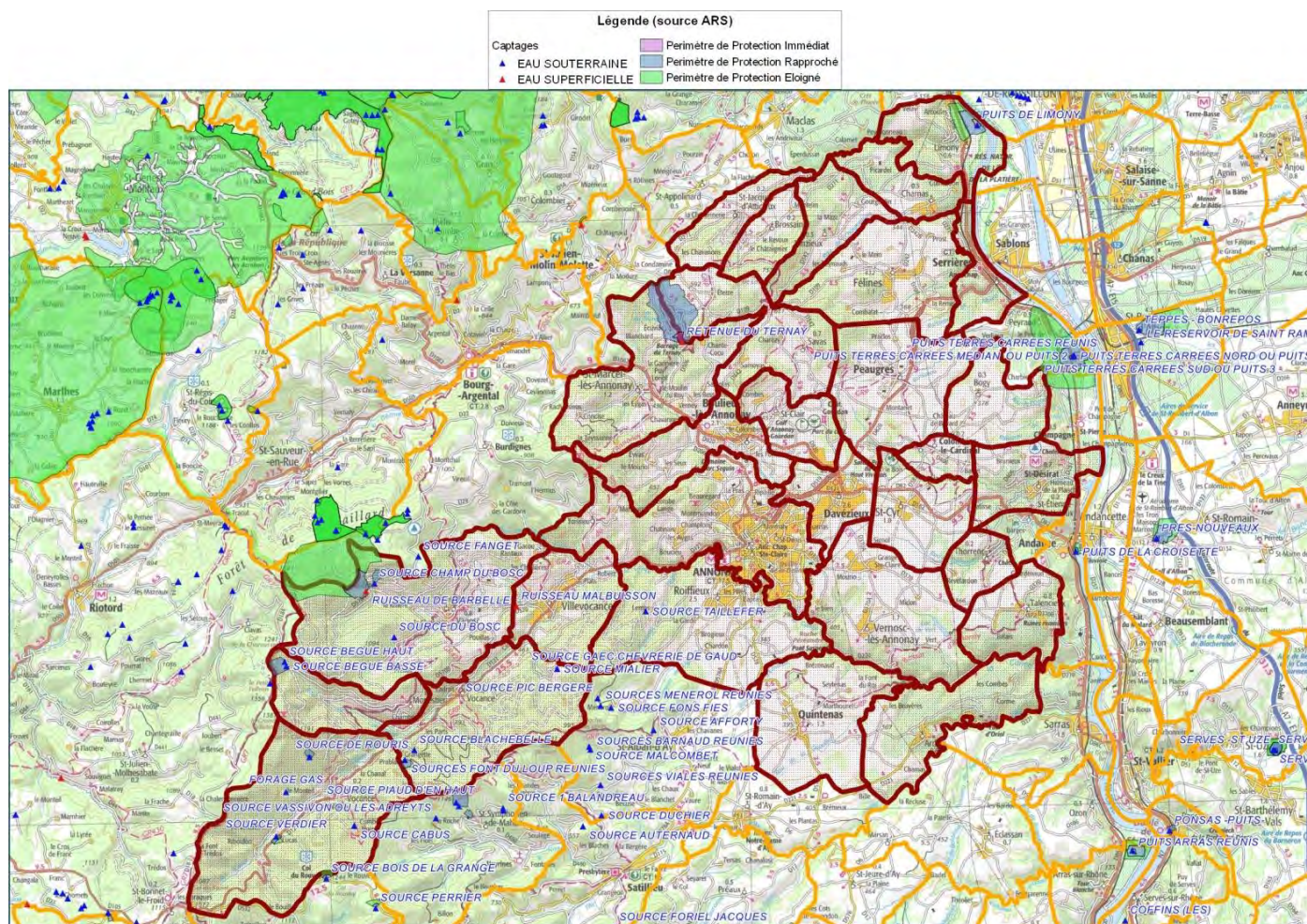
3.3 ZICO



3.4 Zones humides



3.5 Localisation des périmètres réglementaires des captages AEP



3.6 Données SIG du zonage d'assainissement des eaux usées des 29 communes (Cf. dossier SIG zonage d'assainissement collectif)